



Projet de parc éolien des Vilsards

Commune de Flacey

Département de l'Eure-et-Loir (28)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)

Pièce 8 : Capacités techniques et financières



AEPE
Gingko

Atelier d'écologie paysagère
& environnementale

Décembre 2023

PIÈCES DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

L'architecture retenue pour les pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale est la suivante :

- Pièce 1 : Description du projet
- Pièce 2 : Note de présentation non technique
- Pièce 3 : Justificatifs de maîtrise foncière
- Pièce 4 : Étude d'impact
- Pièce 5 : Annexes de l'étude d'impact
- Pièce 6 : Résumé non technique de l'étude d'impact
- Pièce 7 : Étude de dangers et Résumé non technique de l'étude de dangers
- **Pièce 8 : Capacités techniques et financières**
- Pièce 9 : Plans à l'échelle 1/25 000e
- Pièce 10 : Éléments graphiques, plans ou cartes
- Pièce 11 Plan d'ensemble par éolienne
- Pièce 12 : Attestations de remise du Résumé Non Technique (RNT) aux maires des communes concernées et des communes limitrophes

La présente « Pièce 8 : Capacités techniques et financières » contient les éléments relatifs aux capacités techniques et financières du demandeur pour le parc éolien des Vilsards.

SOMMAIRE

I. CADRE LÉGISLATIF.....	4
II. PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET.....	4
II.1. ORGANISATION SOCIÉTAIRE AUTOUR DU PROJET ÉOLIEN DES VILSARDS	4
II.2. PRÉSENTATION DES ÉQUIPES	7
III. DÉMONSTRATION DES CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES	8
III.1. DÉMONSTRATION DES CAPACITÉS TECHNIQUES	8
III.2. PRÉPARATION DU CHANTIER ET PHASE DE CONSTRUCTION.....	8
IV. ESTIMATION DU MONTANT D'INVESTISSEMENT	11
V. MONTAGE FINANCIER ET PORTEUR DU RISQUE.....	11
V.1. ASSURANCES DE LA SOCIÉTÉ.....	12
VI. GARANTIES FINANCIÈRES DÉDIÉES AU DÉMANTÈLEMENT	12
VII. LES ANNEXES	13

Liste des Figure

FIGURE 1 : ORGANISATION DU GROUPE CNR.....	4
FIGURE 2 : RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ CNR.....	6
FIGURE 3 : ILLUSTRATION DES CAPACITÉS TECHNIQUES DE LA SOCIÉTÉ VENSOLAIR	8

Liste des Tableaux

TABLEAU 1 : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ PROJET (SOURCE : VENSOLAIR).....	5
TABLEAU 2 : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ VENSOLAIR (SOURCE : VENSOLAIR)	5
TABLEAU 3 : ÉLÉMENTS FINANCIERS DE CN'AIR SUR LES DERNIERS EXERCICES	6
TABLEAU 4 : ÉLÉMENTS FINANCIERS DE CNR GROUPE CONSOLIDÉ	6

I. CADRE LÉGISLATIF

La demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS CENTRALE EOLIENNE DES VILSARDS a pour objet la construction et l'exploitation d'une « installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent », communément appelée « parc éolien ». L'installation projetée se compose de 3 aérogénérateurs, dont les mâts ont une hauteur de plus de 50 mètres, pour une puissance maximale totale de 14,4 MW.

Le projet est ainsi soumis à la rubrique n° 2980 de la nomenclature relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et soumis à autorisation environnementale, en application de l'article L.181-1 du Code de l'Environnement.

En application de l'article L.181-27 du code de l'environnement l'autorisation prend en compte les capacités techniques et financières que le pétitionnaire entend mettre en œuvre dans la conduite de son projet ; ces capacités doivent être décrites dans le dossier de demande d'autorisation environnementale, comme précisé par l'article D.181-15-2 au 3°) « ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation ».

En l'espèce le demandeur (pétitionnaire) est une société de projet créée spécifiquement pour la mise en place et l'exploitation de l'installation.

Elle ne peut pas démontrer d'expérience ou de références propres, mais elle dispose des capacités techniques et financières fournies par son actionnaire, la COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE (ci-après CNR) et ses filiales, ainsi que par son partenaire la société VENSOLAIR en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

II. PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET

II.1. ORGANISATION SOCIÉTAIRE AUTOUR DU PROJET ÉOLIEN DES VILSARDS

Le projet de centrale éolienne des Vilsards mobilise la participation de plusieurs sociétés du Groupe CNR assurant les différentes étapes de la vie du projet : développement, financement, construction, exploitation et démantèlement.

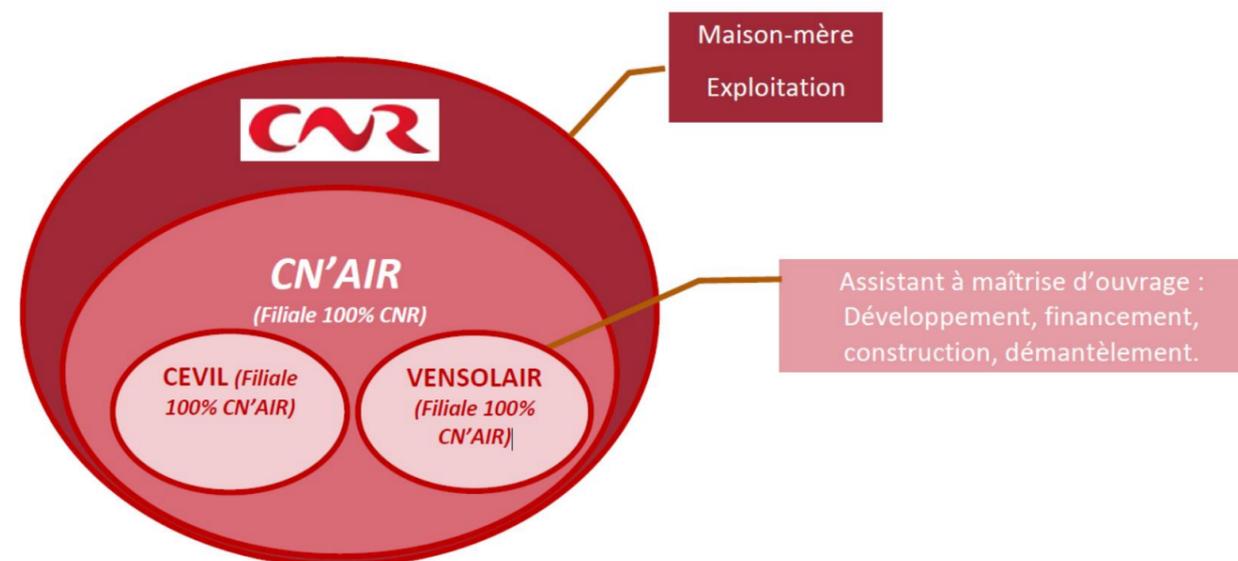


Figure 1 : Organisation du groupe CNR

II.1.1. LE PÉTITIONNAIRE : LA SAS CENTRALE EOLIENNE DES VILSARDS

La SAS CENTRALE ÉOLIENNE DES VILSARDS est une Société par Actions Simplifiée, créée en 2023, dédiée à la gestion de l'actif constitué par les différentes composantes du projet éolien des Vilsards.

Elle est détenue à 100 % par la société CN'AIR, elle-même détenue à 100 % par la société CNR (Compagnie Nationale du Rhône).

La demande d'autorisation environnementale est effectuée par la SAS CENTRALE ÉOLIENNE DES VILSARDS qui, in fine, sera détentrice de l'ensemble des droits attachés à la construction et l'exploitation du projet éolien des Vilsards ; elle est le maître d'ouvrage du projet.

S'il est fait droit à la demande d'autorisation environnementale, elle sera responsable du financement, de la construction, de l'exploitation et du démantèlement des installations de production électrique et des équipements annexes.

Tableau 1 : Principales caractéristiques de la société projet (Source : Vensolair)

Société projet, exploitante du parc éolien : SAS Centrale éolienne des Vilsards	
Statut juridique	Société par Actions Simplifiée
Capital	10 000, 00 €
Code APE	3511Z (production d'électricité)
N° SIRET	948 363 239 00013
Adresse	Parc du Millénaire Bât.4 1025 rue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER
Téléphone	04 11 95 00 30
Fax	04 11 95 00 31
Nom et qualité du signataire de la demande	Julien SUILLEROT, Directeur Général de Vensolair, dûment habilité

Le KBIS de la SAS CENTRALE EOLIENNE DES VILSARDS figure en Annexe 1 - page 14 de la présente pièce.

LE PORTEUR DU PROJET (COORDINATION GLOBALE ET CONCEPTION DU PROJET)

Vensolair

Régis FEIGEAN – *Chef de projet*

Léna GAUTIER – *Environnementaliste*

1B Parc de Brocéliande
35760 SAINT GREGOIRE
Tél : 06 37 38 87 78



LE RÉDACTEUR DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

AEPE-Gingko

Émeric TOUZET - *Chargé d'études en environnement*

66, rue du Roi René
49 250 La Ménitrie
Tél : 02 41 68 06 95



II.1.2. VENSOLAIR, FILIALE 100% CN'AIR

VENSOLAIR est une Société par Actions Simplifiée au capital de 3 M€, dont l'actionnaire unique est CN'AIR. Cette filiale assure le développement et la construction de parcs éoliens et photovoltaïques depuis ses agences de Bordeaux, Rennes, Rouen et Montpellier.

Tableau 2 : Principales caractéristiques de la société Vensolair (Source : Vensolair)

VENSOLAIR	
Statut juridique	Société par action simplifiée
Capital	3 000 000, 40 €
Code APE	7112B
Numéro SIREN	501 382 576
Effectif	64 salariés
Nombre de jours ouvrés / an	Environ 253 jours
Horaires	9h-13h et 14h-18h et 17h le vendredi
Adresse du siège social	1025, rue Henri Becquerel - Parc Club Millénaire Bât.4 – 34000 MONTPELLIER
Téléphone	04 11 95 00 30
Fax	04 11 95 00 31
Nom et coordonnées de la personne qui a suivi l'affaire	Régis FEIGEAN 06 02 12 03 64 r.feigean@vensolair.fr

II.1.3. CN'AIR FILIALE 100% CNR DÉDIÉE AU DÉVELOPPEMENT DES ENR

CN'Air est une Société par Actions Simplifiée au capital de 208 M€, dont l'actionnaire unique est CNR. Cette filiale a été créée pour le développement, l'investissement, la réalisation et l'exploitation des nouveaux moyens de production d'électricité renouvelable et porte ainsi tous les actifs hors concession hydroélectrique de CNR :

- Parcs photovoltaïques ;
- Parcs éoliens ;
- Petites centrales hydroélectriques hors concession CNR.

II.1.3.1. IDENTITÉ DE CN'AIR

NOM DE LA SOCIETE	CN'AIR (filiale 100% Compagnie Nationale du Rhône)
FORME JURIDIQUE	Société par Actions Simplifiée au capital de 208.000.000€
ADRESSE	2 rue André Bonin 69316 LYON CEDEX 04

II.1.3.2. ÉLÉMENTS FINANCIERS ET STRATÉGIQUES DE CN'AIR

Le chiffre d'affaires de CN'AIR, en forte augmentation, est le symbole des fruits de ses investissements croissants :

Tableau 3 : Éléments financiers de CN'AIR sur les derniers exercices

Chiffres clés CN'AIR (en Millions d'euros)	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'Affaires brut	128,4	145,9	130	129,1
Résultat net	29,7	25,5	21,5	8,4
Investissements	50,7 *	49,6	41,7	38,2

* Hors acquisition Vensolair

CN'AIR exploite à ce jour une puissance installée de 4 000 MW, avec un objectif à horizon 2030 de 1 500 MW supplémentaires, pour atteindre **5 500 MW**, tous types d'énergies renouvelables confondus.

Le projet porté par la **CENTRALE EOLIENNE DES VILSARDS** entre donc parfaitement dans la stratégie de développement de **CN'Air** et dans ses enveloppes prévisionnelles d'investissement.

En 2022 la capacité d'autofinancement de CN'Air était de 78.4 millions d'euros, à comparer à l'investissement prévisionnel de ce projet, estimé à 21,6 millions d'euros.

II.1.4. LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE (CNR)

Créée en 1933, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) a reçu de l'État en 1934 la concession du Rhône pour l'aménager et l'exploiter selon trois missions :

- La production d'hydroélectricité ;
- L'amélioration de la navigation ;
- L'irrigation et autres usages agricoles.

La loi « Aménagement du Rhône » du 28 février 2022 a prolongé la concession de CNR jusqu'en 2041, plaçant ses trois missions dans la trajectoire de la transition écologiques des territoires et de la neutralité carbone de la France à l'horizon 2050.

II.1.4.1. ACTIONNARIAT DE CNR

CNR est une **Société Anonyme d'intérêt général** administrée par un Directoire et un Conseil de Surveillance.

Le capital de CNR est composé :

- D'une majorité d'actionnaires publics, avec plus de 150 collectivités territoriales ;
- Et d'un actionnaire industriel de référence : le groupe ENGIE.

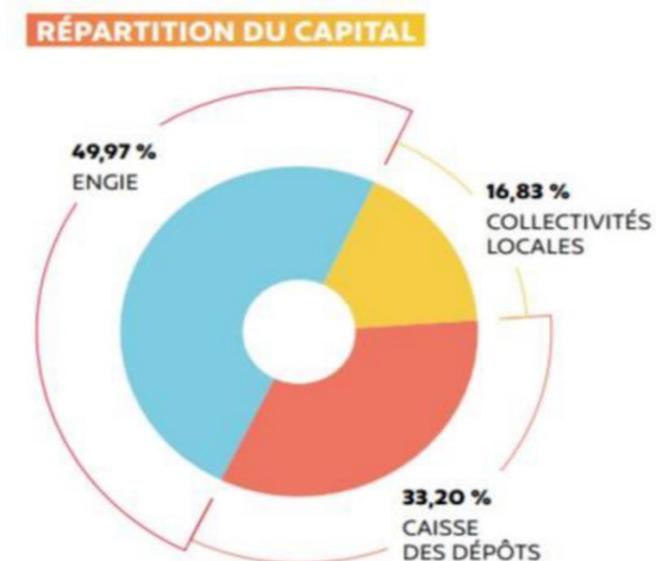


Figure 2 : Répartition du capital de la société CNR

Forte de son expérience historique dans le domaine des énergies renouvelables, de son ancrage local et de ses partenariats avec les acteurs du territoire, CNR est un acteur reconnu dans la vallée du Rhône.

II.1.4.2. CNR EN CHIFFRES

Doté d'un bilan solide, CNR dispose des moyens financiers permettant d'assurer la concrétisation rapide de ses projets.

En 2020 son chiffre d'affaires brut total était de 1 305 millions d'euros ; en 2021 il a atteint 1 827 millions d'euros.

En 2020 son résultat net était de 104,7 millions d'euros ; en 2021 il a atteint 197,4 millions d'euros.

La puissance totale installée de ses actifs a dépassé 4 038 MW en 2023.

Tableau 4 : Éléments financiers de CNR Groupe consolidé

Chiffres clés CNR (en Millions d'euros)	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'Affaires brut	1 291	1 548	1 305	1 827
Résultat net	56,10	92,5	104,7	197,4

1^{ER} PRODUCTEUR D'ÉLECTRICITÉ 100% RENOUELABLE

Avec une production annuelle moyenne de 13 TWh en 2022, CNR est le 2^{ème} producteur électrique français et 1^{er} producteur d'électricité d'origine 100 % renouvelable. Elle dispose de :

- 11,4 TWh hydrauliques
- 1,3 TWh éoliens
- 0,2 TWh solaires (51 centrales)



GRANDE HYDRAULIQUE

- 49 centrales hydroélectriques : 3 105 MW installés ;
- 19 barrages ;
- 14 écluses à grand gabarit ;
- 400 km de digues ;
- 32 stations de pompage ;
- 330 km de voies navigables à grand gabarit ;
- 30 000 ha de domaine concédé dont 14 000 ha de fleuve ;
- 13 000 ha terrestres dont 800 ha amodiabiles ;
- 17 sites industriels et portuaires dont le Port Lyon Edouard Herriot.



ENERGIE ÉOLIENNE

- 59 parcs éoliens en exploitation : 752 MW installés.



ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

- 59 parcs en exploitation : 189 MWc installés ;
- 4 installations en ombrières de parking ;
- 1 parc flottant en exploitation (Lac de La Madone - Rhône) ;
- 15 installations en toiture ;
- 1 centrale photovoltaïque de 100 kWc verticale et bifaciale (digue de Sablons – Isère) ;
- 6 000 m² d'expérimentation agrivoltaïque.



L'ensemble des installations de la CNR et de CN'Air est présenté sur les cartes des aménagements figurant en Annexe 5 - page 20.

II.2. PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

L'équipe dédiée aux projets de VENSOLAIR se compose de **64 personnes** réparties entre le développement, la construction et les services supports administratifs.

Elle s'appuie, si besoin, sur tous les services supports de CNR.

L'**équipe développement éolien** est composée d'un Directeur, quatre Responsables Région, onze chefs de projets, deux chargés de prospection foncière, deux environnementalistes, une juriste, trois cartographes-géomaticiens, deux chargés de financement. Elle peut s'appuyer en outre sur des bureaux d'études spécialisés dans le cadre des dossiers réglementaires (étude d'impact notamment).

Cette équipe conduit l'étude de faisabilité des projets des points de vue technique, économique, réglementaire et environnemental.

Les principales missions sont les suivantes :

- Prospection : Qualification, études techniques d'implantation ;
- Simulation de productible ;
- Concertation avec les élus locaux, propriétaires fonciers et les administrations ;
- Obtention des autorisations administratives :
 - Montage des dossiers : permis de construire, étude d'impact, dossier de demande d'autorisation environnementale d'exploiter une ICPE, coordination des bureaux d'études, optimisation technique du projet en fonction des sensibilités naturelles, ... ;
 - Procédures administratives : suivi de l'instruction des dossiers auprès des services de l'État (autorisation de défrichement, loi sur l'eau, enquête publique, ...) ;
 - Concertation et communication auprès des élus, des services de l'État, de la population, ... ;
 - Gestion des appels d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

L'**équipe des Opérations Éolien** est composée d'un Directeur, un Responsable Construction, trois chefs de projets Construction, un assistant chef de projets, deux juristes, une ingénieure responsable des achats machines, un ingénieur d'études électriques, un ingénieur responsable du Bureau d'Études, un ingénieur d'études et une ingénieure chargée de raccordement.

Elle est en charge de la préparation de la construction du parc, en lien étroit avec les équipes développement et support administratif, des études et des formalités relatives au raccordement électrique ainsi qu'aux demandes de tarifs conventionnés de vente d'électricité, de l'achat des aérogénérateurs et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du parc éolien.

Ainsi la société CEVIL, via la mise à disposition des équipes de VENSOLAIR, dispose de personnels qualifiés et expérimentés dans les domaines du développement et de la construction de parcs éoliens, et plus généralement pour les installations de production d'énergies renouvelables de grande taille.

III. DÉMONSTRATION DES CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Comme évoqué ci-dessus, la CENTRALE EOLIENNE DES VILSARDS bénéficiera des capacités techniques et financières de CNR, CN'Air et VENSOLAIR afin de mener à bien la maîtrise d'ouvrage du projet éolien des Vilsards.

Comme illustré dans le schéma ci-dessous, les équipes de VENSOLAIR, apporteront leurs capacités techniques à la société dédiée au projet éolien, CEVIL, afin d'assurer le développement et la construction du projet éolien des Vilsards.

Les équipes CNR apporteront leurs capacités techniques à la société dédiée au projet éolien de CEVIL, afin d'assurer son exploitation.

Les capacités financières de CN'Air ont été évoquées ci-dessus. Le montant d'investissement associé au projet éolien des Vilsards est estimé à 21,6 millions d'euros (pour plus de détails, se référer au chapitre IV. Estimation du montant d'investissement, page 11).

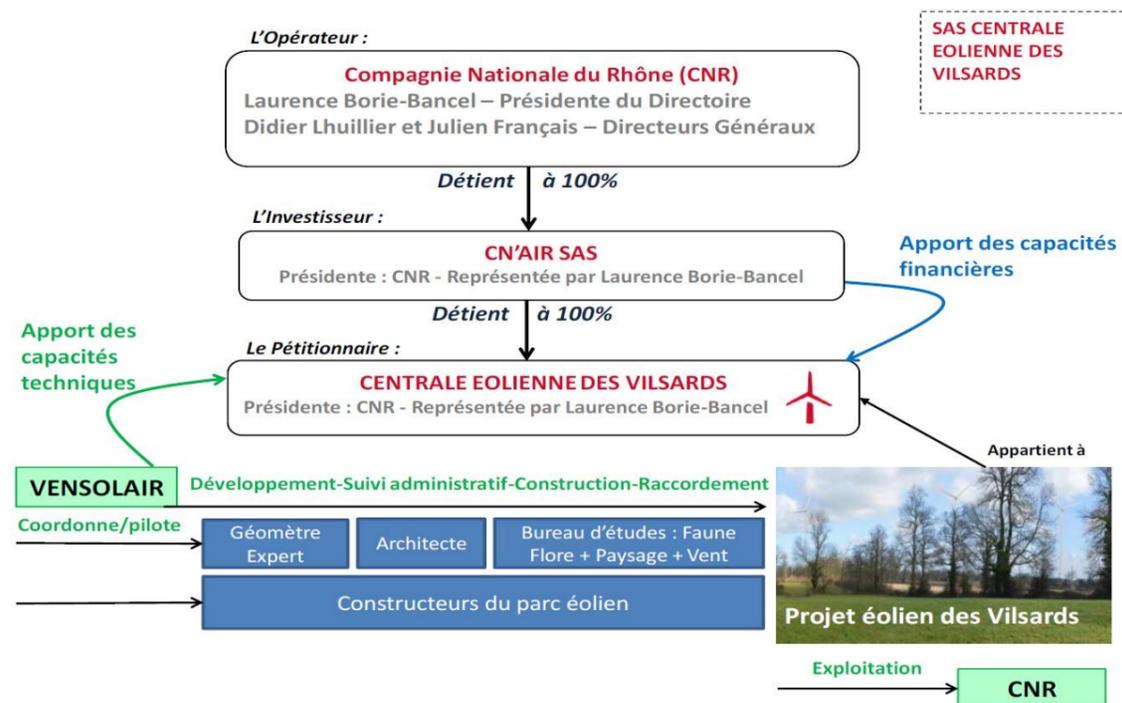


Figure 3 : Illustration des capacités techniques de la société VENSOLAIR

III.1. DÉMONSTRATION DES CAPACITÉS TECHNIQUES

VENSOLAIR met d'ores et déjà à disposition son équipe (développement et construction) ainsi que ses capacités techniques au profit de la société CENTRALE EOLIENNE DES VILSARDS.

À l'obtention des autorisations administratives, la société CEVIL s'appuiera sur les capacités techniques :

- De VENSOLAIR pour la préparation de la construction, l'assistance à maîtrise d'ouvrage lors de la construction et le démantèlement en fin d'exploitation ;

- Du futur turbinier et des différentes entreprises qui interviendront durant le chantier. Ces aspects sont précisés au sein des paragraphes développés ci-après et se rapportant respectivement aux différentes phases qui jalonnent la réalisation d'un parc éolien ;
- De CNR pour l'exploitation du parc éolien.

III.2. PRÉPARATION DU CHANTIER ET PHASE DE CONSTRUCTION

III.2.1. PRÉSENTATION DU SERVICE CONSTRUCTION ÉOLIEN DE VENSOLAIR

VENSOLAIR assiste la société CENTRALE EOLIENNE DES VILSARDS dans la consultation et la préparation des marchés de fourniture d'équipement et de travaux, comme c'est le cas pour les autres infrastructures exploitées par CNR.

Son équipe intervient dès la préparation des dossiers techniques des centrales avec notamment le lancement d'études auprès d'entreprises spécialisées dans le dimensionnement de tels ouvrages et suit sur le terrain le bon déroulement des travaux. Elle s'assure également du respect des plannings, des budgets et organise le contrôle de la conformité tout au long de la réalisation et jusqu'aux réceptions, essais et mises en service. L'équipe compte plusieurs personnes disposant de plus de 5 ans (voire pour certaines de plus de 15 ans) d'expérience dans la conception et la réalisation de telles infrastructures.

En appui avec la cellule administrative, ce service assure également la contractualisation avec les différents prestataires et sous-traitants.

Un contrat de fourniture et de mise en service des éoliennes sera signé entre la société et le turbinier qui fournira les machines. Dans le cas de CEVIL, le fournisseur des turbines n'est pas encore choisi, la consultation aura lieu une fois le projet autorisé. Pour les parcs éoliens mis en place précédemment, les centrales développées par VOL-V ER (ancien nom de VENSOLAIR) ont conclu des marchés de fournitures avec les fabricants ENERCON (7 parcs éoliens), NORDEX (5 parcs éoliens), SIEMENS GAMESA (1 parc éolien) et VESTAS (1 parc éolien), quatre entreprises d'envergure internationale présentant de solides références (plusieurs milliers d'éoliennes installées depuis leur création). L'entreprise qui sera missionnée devra remplir les conditions similaires à celles remplies par ENERCON, NORDEX, SIEMENS GAMESA et VESTAS, à savoir :

- Disposer des capacités techniques et financières suffisantes ;
- Proposer les garanties d'usage (courbe de puissance, puissance acoustique, matériel) ;
- Disposer d'un track record suffisamment conséquent et d'une place établie sur le marché de la fourniture et de la maintenance d'éoliennes (à l'échelle internationale environ une dizaine d'entreprises répondent à ce critère) ;
- Proposer un contrat long terme de maintenance avec garanties d'au moins 12 ans ;
- Disposer d'un réseau de maintenance étoffé et à même de remplir les engagements contractuels d'usage ;
- Présenter une assise financière en relation avec les garanties données.

Il en sera de même pour les autres composantes du chantier de construction de l'installation : terrassement, génie civil, réseau électrique. Tout ou partie de ces ouvrages sont d'ailleurs souvent confiés également au fournisseur des éoliennes dans le cadre de contrats « Clés en mains » ou s'en rapprochant.

Pour leurs réalisations passées et en cours, les centrales, assistées de VOL-V ER (ancien nom de VENSOLAIR) ont conclu des marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- Terrassement : COLAS, STPA (groupe LHOTELLIER), SEVIGNE ;
- Génie civil : ENERCON, FONDASOLUTIONS, MENARD ;
- Réseau électrique : OTE, CHAVIGNIER, HURE, HAUTE TENSION SERVICES, SANTERNE (groupe VINCI).

Les entreprises qui seront missionnées devront remplir des conditions similaires à celles remplies par les entreprises susvisées, à savoir :

- Pour le lot génie civil, être assuré en responsabilité civile décennale (non requis par la loi pour ces ouvrages mais requis par CEVIL) ;
- Disposer de suffisamment de références en éolien (tout particulièrement pour le génie civil) ;
- Disposer en interne d'effectifs et des compétences suffisants ;
- Présenter une assise financière satisfaisante et/ou l'engagement contractuel d'une maison mère.

III.2.2. PHASE D'EXPLOITATION DU PARC

III.2.2.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'exploitation du parc éolien des Vilsards sera assurée par la Direction Nouvelles Énergies du groupe CNR. Le groupe CNR gère l'exploitation de 58 parcs éoliens (Cf. carte des aménagements de la CNR en Annexe 5 - 20).

Les compétences techniques des services de CNR en la matière permettent un encadrement total du projet, de sa mise en service jusqu'à son démantèlement.

CNR dispose d'une équipe de plusieurs ingénieurs et techniciens dédiée aux missions techniques et de coordination nécessaire à la bonne exploitation d'un parc éolien. Ils sont chargés de superviser le fonctionnement des parcs et leur production au quotidien.

Suite à la mise en service industrielle du projet, le service exploitation de CNR prendra le relais du service construction. Ce transfert d'exploitation, au sein d'une même entreprise, garantit une continuité du projet depuis sa conception jusqu'à son exploitation, ainsi que tout son historique.

Le service d'exploitation du parc sera l'interlocuteur de l'inspecteur ICPE de la DREAL lors des contrôles administratifs du parc éolien des Vilsards.

III.2.2.2. GESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU PROJET

L'exploitation d'un parc éolien a pour finalité la production d'électricité. De la qualité des ouvrages et de leur gestion dépend le niveau de production, selon les conditions de vent sur site. La conciliation des aspects techniques et des aspects administratifs par les équipes opérationnelles doit permettre d'optimiser l'activité de production tout en assurant la sécurité et la conformité réglementaire des installations.

MISSIONS ADMINISTRATIVES

- Gestion hygiène et sécurité

CNR s'assure que les processus, contrôles, contrats (y compris pour les contrats de sous-traitance) et équipements nécessaires à la conformité du fonctionnement des installations ont été mis en place.

- Gestion de la documentation

CNR gère l'archivage et la bonne disponibilité de la documentation en lien avec le projet de façon à faciliter une bonne circulation de l'information et, partant, un suivi complet des différentes études nécessaires dans le cadre du fonctionnement des installations (suivi acoustique, suivi avifaune, inspecteur du travail, ...).

- Conformité avec les prescriptions découlant de l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale et le régime des installations classées pour la protection de l'environnement

CNR contrôle régulièrement la conformité du projet avec les conditions posées le cas échéant par l'autorisation environnementale

- Les pratiques industrielles en vigueur (arrêté du 26 août 2011 modifié)

En cas d'infraction à l'une des normes opposables, CNR prendra les mesures correctives nécessaires. La société sera l'interlocuteur de la police des installations classées et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

- L'acquittement des taxes et la mise en place de couverture adéquate d'assurance

CNR assistera la société CENTRALE EOLIENNE DES VILSARDS pour le calcul et le paiement des taxes, et sera l'interlocuteur des inspecteurs financiers.

CNR négociera et supervisera la couverture d'assurance, gèrera la relation avec l'assurance et le suivi des sinistres (défaillance des éoliennes) à déclarer.

- Management des contrats

CNR représentera la société CENTRALE EOLIENNE DES VILSARDS vis-à-vis des sociétés co-contractantes. Elle sera tenue de satisfaire aux obligations qui en découlent et de préserver l'intérêt de la SAS en faisant valoir ses droits.

MISSIONS TECHNIQUES

- L'exploitation technique – Surveillance du parc

Afin d'assurer un suivi permanent de l'exploitation du parc par des professionnels expérimentés, 24h/24 et 7 Jours/7, la société CENTRALE EOLIENNE DES VILSARDS, demandeur de l'autorisation environnementale, a délégué l'exploitation via un mandat à CNR.

Le service exploitation, composé de personnels CNR basés à Lyon, est chargé du développement des outils, du traitement des données, des reporting vers la direction et la gestion des contrats. Il assure un suivi en temps réel et le pilotage de chacun des 58 parcs éoliens de CNR. Il s'appuie sur des ressources en local, au plus proche des moyens de production, à travers différents contrats d'exploitation déléguée (appelé l'exploitant ci-après).

Les missions assumées par le service exploitation sont en particulier les suivantes :

- Une surveillance en continu des actifs de production ;
- La coordination des risques sur les sites au sens des normes en vigueur ;
- La délivrance des autorisations de travail ;
- La mise en place des plans de prévention avec les entreprises extérieures ;
- Le suivi des contrôles réglementaires ;
- Toutes les tâches afférentes à l'exploitation des sites (performance, suivi quotidien, relation fournisseur, visite, gestion administrative et contractuelle) ;
- Gestion des interventions, tout en garantissant la sécurité des installations et des personnes ;
- Optimisation de la production d'électricité ;
- Prévion de la production d'électricité.

L'activité d'exploitation s'inscrit au sein de la CNR dans un cadre général d'exploitation hérité des méthodes d'exploitation du Rhône. À ce titre, cette activité bénéficie des avancées suivantes en exploitation :

- Des procédures des ouvrages hydrauliques sont utilisées sur les ouvrages ENR ;
- Une organisation des équipes sur des modèles éprouvés (astreinte, système de protection travailleur isolé, remontée d'alarme, gestion des accès, gestion des habilitations, etc., ...) ;
- L'identification des risques au sein du Document Unique (DU) et la mise en place du plan d'actions sécurité ont été intégrés au modèle général de la CNR dès les premiers parcs installés ;
- Le personnel d'exploitation compte des personnes d'expérience en tant qu'exploitant venant de l'hydraulique aujourd'hui dédié à l'éolien ;
- Des outils informatiques globaux prenant en considération les machines mais aussi les contraintes d'exploitation.

L'ensemble des équipements du projet éolien sera raccordé via un système sécurisé au centre d'exploitation de CNR comme à celui de l'exploitant délégué.

L'analyse en temps réel et la collecte des informations recueillies par l'exploitant par le biais de différents capteurs intégrés sur ces équipements (alarmes, caméras, ...) permettent la mise en place d'actions à court et moyen/long terme :

- À court terme : l'exploitant pourra détecter immédiatement un incident (intrusion dans un poste électrique, panne d'une machine, ...) et intervenir directement afin d'y remédier à distance. Dans le cas d'un événement plus grave, l'exploitant pourra par exemple, par mesure de sécurité, arrêter immédiatement le fonctionnement d'une partie ou de la totalité du parc éolien.
- À moyen/long terme : à partir des informations recueillies, l'exploitant peut anticiper des phénomènes de plus long cours tel que l'usure des installations et déclencher des opérations de maintenance préventive. L'analyse des données permet de prévoir des actions de maintenance ou d'optimiser la production. Par exemple, solliciter auprès du maintenancier le report d'une intervention de contrôle préventive qui suppose l'arrêt de la machine, dès lors que la date initialement prévue correspondant à un jour où les conditions de vent attendues sont particulièrement favorables à la production.

L'analyse de la performance du projet

CNR vérifie régulièrement que les performances des ouvrages éoliens implantés correspondent à celles attendues au regard du contrat (données contractuelles convenues avec le constructeur).

La gestion de la production énergétique

CNR gère la vente de l'énergie produite dans le cadre d'un contrat passé avec un agrégateur (intermédiaire entre le producteur d'électricité et le marché de l'électricité) disposant des licences nécessaires pour la revente d'électricité sur le réseau national. CNR s'assurera que CEVIL remplit toutes les conditions nécessaires suivant le cadre réglementaire pour la revente d'énergie de type renouvelable de source éolienne.

La distribution électrique

Sur une demande expresse d'ENEDIS, l'exploitant pourra réagir en urgence en cas de problème sur le réseau électrique (problème sur un pylône, dégâts d'un phénomène naturel, ...).

CNR sera l'interlocuteur d'ENEDIS pour le management du projet.

III.2.3. MAINTENANCE ET GARANTIE DE FIABILITÉ DES INSTALLATIONS

Dans le cadre de sa stratégie de financement, et en complément du contrat de fourniture des aérogénérateurs, CEVIL établira un contrat de maintenance sur le long terme avec le turbinier sélectionné. Ce contrat de maintenance établira notamment une disponibilité garantie de l'ouvrage. Ainsi, le fabricant sera tenu d'une obligation contractuelle quant au maintien de l'état de fonctionnement des éoliennes de façon à assurer la production électrique lors des conditions de vent optimales.

Dans le cadre du contrat de maintenance, le turbinier sera responsable :

- Des maintenances préventives ;
- Des maintenances curatives.

Le partenaire de CEVIL devra mettre en place une équipe et les moyens locaux nécessaires pour répondre aux tâches qui lui incombent. Cela peut notamment nécessiter l'emploi d'un technicien de maintenance au niveau local.

La téléconduite est un moyen de sécurité supplémentaire. Un service technique spécialisé affecté par le constructeur à la surveillance des ouvrages installés offre la possibilité d'une manœuvre télécommandée à tout moment en cas de dysfonctionnement (arrêt de fonctionnement d'une ou plusieurs éoliennes).

En cas d'incident, le service de téléconduite dépêche sur site des techniciens dont l'intervention doit être rapide et informe le centre de conduite.

IV. ESTIMATION DU MONTANT D'INVESTISSEMENT

La particularité des parcs éoliens réside dans le fait que la totalité de l'investissement est réalisée avant la mise en service du parc éolien, les charges d'exploitation étant comparativement très faibles.

En l'occurrence, le montant de l'investissement (hors frais financiers) pour la construction du parc éolien est estimé à 21,6 millions d'euros, sur la base d'un modèle d'éolienne de type Nordex N133 4,8 MW. Le business plan prévisionnel détaillé est disponible en Annexe 6 - page 21.

En sa qualité de propriétaire de parc éolien, le montant de l'investissement sera supporté par CEVIL qui disposera de l'engagement et du soutien financier de ses sociétés mères.

V. MONTAGE FINANCIER ET PORTEUR DU RISQUE

Les parcs éoliens sont traditionnellement financés en France au travers d'un montage appelé « financement sans recours ». Dans ce type de financement, une société dédiée au projet éolien est créée. Cette société finance la majorité de l'investissement en recourant à un emprunt bancaire, garanti exclusivement par le projet éolien.

Il s'ensuit que l'établissement bancaire prêteur fait procéder à une série d'audits (technique, financier et juridique du projet) afin de s'assurer que le projet pourra être construit et exploité et que les recettes du parc éolien permettront à la fois de rembourser l'emprunt bancaire et de payer les charges d'exploitation.

Sans la réalisation d'audit du projet, y compris en tenant compte d'éventuelles conditions suspensives, l'établissement bancaire n'est pas en mesure de s'engager quant au financement du projet. L'audit ne peut être mené qu'à compter de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la construction et à l'exploitation du projet.

Pour ces raisons, la présente demande ne peut comporter d'engagement de financement provenant d'un établissement bancaire.

Pour autant, CNR peut justifier de capacités financières suffisantes tant pour construire et exploiter le projet éolien que pour garantir son démantèlement et la remise en état du site.

VENSOLAIR, expert dans le montage de projets éoliens, mettra en place le financement du projet pour le compte de CEVIL. Une fois le projet autorisé, VENSOLAIR se rapprochera des principales banques spécialisées dans le financement de projets EnR en vue de négocier les meilleures conditions économiques.

Le montage financier du projet présentera alors les caractéristiques suivantes, assez classiques dans le domaine de l'éolien industriel :

- CNR via sa société fille CN'AIR, possède la filiale dédiée au projet éolien : CEVIL qui apportera les fonds propres indispensables et exigés par les banques dans le cadre d'un financement sans recours. Il est prévu que ce montant de fonds propres soit égal à 20 % du montant de l'investissement, soit 4,32 M€ ;
- VENSOLAIR, filiale à 100 % de CN'AIR assure le développement et la réalisation des moyens de production d'électricité renouvelable de sa société mère dans les domaines de l'éolien et photovoltaïques ;
- CN'AIR, filiale à 100 % de CNR, assure l'investissement et l'exploitation des nouveaux moyens de production d'électricité renouvelable de sa société mère, dans le domaine éolien, photovoltaïque et hydroélectrique ;
- Le complément de l'investissement prévisionnel, soit 17,28 M€, sera financé grâce à un prêt « sans recours », souscrit auprès d'un établissement bancaire reconnu pour son expérience dans le financement de projets éoliens, ou à défaut par la société mère CNR.

À ce titre la société mère CNR a formalisé par écrit son engagement de financement partiel, ou le cas échéant total, justifiant de la capacité financière de la société CEVIL (Cf. Annexe 7 - page 22).

Un courrier d'engagement de la Banque BPI permet d'établir l'intérêt a priori d'au moins un établissement bancaire pour le financement à 80 % du projet (Cf. Annexe 7 - page 22).

Les modalités des capacités financières de la société pétitionnaire sont ainsi décrites et justifiées.

Le business plan prévisionnel du projet, produit en annexe 6 est établi sur la base des études de productible, et d'un tarif estimé de candidature à Appel d'Offres.

Dans le cas d'une centrale éolienne, des études de vent sont systématiquement menées pour déterminer le productible. Concernant le cadre tarifaire, la centrale bénéficiera d'un contrat de complément de rémunération (valorisation de l'énergie produite sur le marché + aide d'état) sur une durée de 20 ans. Une fois le projet autorisé, ce contrat sera obtenu par l'intermédiaire d'un appel d'offres.

Une fois que le projet aura été lauréat, le chiffre d'affaires de la société sera connu, avec un niveau d'incertitude extrêmement faible. Le plan d'affaires prévisionnel de l'opération, présenté en annexe 6, indique sur la durée du contrat d'achat d'électricité les montants prévisionnels de chiffre d'affaires, de coûts et de flux de trésorerie du projet avant et après impôts, notamment les charges et produits d'exploitation mettant en évidence les dépenses de maintenance et les réserves constituées pour faire face aux opérations de démantèlement.

Les flux de trésorerie générés par le projet permettent de :

- Faire face à l'ensemble de ses engagements (loyers, mise en place des mesures compensatoires, maintenance, remboursement des bailleurs de fonds, ...) durant la phase d'exploitation du site ;
- Effectuer les provisions nécessaires aux opérations futures de démantèlement du parc éolien ;
- Rémunérer les fonds propres selon un cas de base raisonnable, agréé par les bailleurs de fonds (actionnaires et banques).

V.1. ASSURANCES DE LA SOCIÉTÉ

CEVIL sera assurée par une société d'assurance telle que GOTHAER, COVEA, RSA, CNA, ou AXA, après l'obtention de l'autorisation environnementale.

Les assurances souscrites seront les suivantes :

- Assurance Responsabilité Civile Maître d'Ouvrage et Exploitation, pour les dommages aux tiers ;
- Assurance Tout Risque Chantier et pertes de recettes anticipées, pour les dommages pouvant survenir en cours de chantier ;
- Assurance Bris de Machine et perte de recettes, pour les dommages pouvant survenir après la mise en service.

VI. GARANTIES FINANCIÈRES DÉDIÉES AU DÉMANTÈLEMENT

En application des articles L. 516-1 et L.515-46 du code de l'environnement, CEVIL a l'obligation de prévoir des garanties financières couvrant notamment le démantèlement du parc éolien à l'issue de la période d'exploitation.

Le montant de la garantie est fixé par l'article 30 de l'arrêté du 26 août 2011 modifié, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, qui renvoie à l'annexe I pour le calcul du montant initial de la garantie.

Ainsi selon la réglementation en vigueur au 20 juillet 2023, ce montant s'élève à **75 000 euros par éolienne dont la puissance est inférieure ou égale à 2 MW OU pour chaque éolienne dont la puissance est supérieure à 2 MW, à 75 000 + 25 000 X (Puissance – 2)**. Pour le parc éolien des Vilsards, constitué de 3 éoliennes de 4,8 MW max. chacune, le montant total est de **435 000 euros**. Ce montant sera actualisé par la formule d'actualisation des coûts prévus dans l'arrêté cité.

L'obligation liée à la constitution des garanties financières sera satisfaite par l'engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'assurance ou d'une société de caution mutuelle, conformément aux dispositions du I a) de l'article R.516-2 I a) du code de l'environnement.

Afin de préciser le respect par CEVIL des exigences en termes de garanties financières, sont produits en annexe :

- Le business plan prévisionnel du projet basé sur un modèle d'éolienne **Nordex N133 4,8 MW** (Cf. Annexe 6 - page 21) ;
- Le rapport « Essentiel 2022 » de CNR (Cf. Annexe 8 - page 23).

VII. LES ANNEXES

ANNEXE 1 -	EXTRAIT KBIS DE LA SAS CEVIL	14
ANNEXE 2 -	EXTRAIT KBIS DE CNR	14
ANNEXE 3 -	EXTRAIT KBIS DE CN’AIR	17
ANNEXE 4 -	EXTRAIT KBIS DE VENSOLAIR	19
ANNEXE 5 -	CARTE DES OUTILS DE PRODUCTION CNR	20
ANNEXE 6 -	BUSINESS PLAN PRÉVISIONNEL DU PROJET ÉOLIEN	21
ANNEXE 7 -	COURRIERS(S) D’ENGAGEMENT	22
ANNEXE 8 -	« L’ESSENTIEL 2023 » DE CNR	23

Annexe 1 - Extrait KBIS de la SAS CEVIL

Greffé du Tribunal de Commerce de Montpellier
9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIERCode de vérification : CVJBeA3stw
<https://contrôle.infogreffe.fr/contrôle>

N° de gestion 2023B00327

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 16 octobre 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	948 361 357 R.C.S. Montpellier
Date d'immatriculation	27/01/2023
Dénomination ou raison sociale	Centrale Eolienne des Vilsards
Sigle	CEVIL
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	10 000,00 Euros
Adresse du siège	Parc Club Millénaire Bât 4 1025 Rue Henri Becquerel 34000 Montpellier
Activités principales	- La production et l'exploitation d'électricité à partir d'énergie renouvelable, et notamment par voie d'implantations d'éoliennes et/ou à partir de l'énergie radiative du soleil - La distribution, la fourniture et la vente d'énergie et de produits accessoires ou associés - La prise de participation dans toute structure d'énergie renouvelable - Le développement de tous projets, l'étude, le financement, la construction, l'exploitation et les mises en valeur en matière d'énergie renouvelable.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 27/01/2122
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2024

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président	
Dénomination	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE
Forme juridique	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Adresse	2 Rue André Bonin 69004 Lyon 4e Arrondissement
Immatriculation au RCS, numéro	957 520 901 Lyon

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	Parc Club Millénaire Bât 4 1025 Rue Henri Becquerel 34000 Montpellier
Activité(s) exercée(s)	Production, exploitation d'électricité à partir d'énergie renouvelable. Distribution, fourniture, vente d'énergie. Prise de participation
Date de commencement d'activité	18/01/2023
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Annexe 2 - Extrait KBIS de CNR

Greffé du Tribunal de Commerce de Lyon
44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03Code de vérification : 8Pjy1HKOO
<https://contrôle.infogreffe.fr/contrôle>

N° de gestion 1957B02090

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 15 novembre 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	957 520 901 R.C.S. Lyon
Date d'immatriculation	28/10/1957
Dénomination ou raison sociale	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE
Sigle	CNR
Forme juridique	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Capital social	5 488 164,00 Euros
Adresse du siège	2 Rue André Bonin 69004 Lyon
Activités principales	Concessionnaire de l'aménagement du Rhône, entre la frontière suisse et la mer... - producteur indépendant d'électricité.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 28/10/2056
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président du directoire	
Nom, prénoms	BORIE Laurence
Nom d'usage	BANCEL
Date et lieu de naissance	Le 30/10/1966 à Fumel (47)
Nationalité	Française
Domicile personnel	33 Rue Victor Hugo 69002 Lyon

Membre du directoire	
Nom, prénoms	BORIE Laurence
Nom d'usage	BANCEL
Date et lieu de naissance	Le 30/10/1966 à Fumel (47)
Nationalité	Française
Domicile personnel	33 Rue Victor Hugo 69002 Lyon

Directeur général	
Nom, prénoms	STORTZ Mathieu Antoine
Date et lieu de naissance	Le 08/03/1974 à Montpellier (34)
Nationalité	Française
Domicile personnel	5 Rue des Milanés 13480 Cabriès

Membre du directoire	
Nom, prénoms	STORTZ Mathieu Antoine
Date et lieu de naissance	Le 08/03/1974 à Montpellier (34)
Nationalité	Française
Domicile personnel	5 Rue des Milanés 13480 Cabriès

Directeur général	
Nom, prénoms	FRANCAIS Julien René Pierre
Date et lieu de naissance	Le 03/04/1974 à Saint-Dié-des-Vosges (88)
Nationalité	Française
Domicile personnel	157 Montée de Choulans 69005 Lyon

R.C.S. Lyon - 16/11/2023 - 14:38:26

page 1/6

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon
44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 1957B02090

Membre du directoire

Nom, prénoms FRANCAIS Julien René Pierre
Date et lieu de naissance Le 03/04/1974 à Saint-Dié-des-Vosges (88)
Nationalité Française
Domicile personnel 157 Montée de Choulans 69005 Lyon

Président du conseil de surveillance

Nom, prénoms LEGRAND Emmanuel Marie Dominique
Date et lieu de naissance Le 26/09/1967 à Lyon 8ème (69)
Nationalité Française
Domicile personnel 8 Square Louis Blériot 92130 Issy-les-Moulineaux

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms PELTIER Valentin
Date et lieu de naissance Le 12/02/1988 à Neuilly-sur-Seine (92)
Nationalité Française
Domicile personnel 7 Villa Robert Lindet 75015 Paris

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms RAEVEL Thierry Michel Laurent
Date et lieu de naissance Le 29/05/1972 à Haubourdin (59)
Nationalité Française
Domicile personnel 21 Rue Tête d'Or 69006 Lyon

Vice président du conseil de surveillance

Dénomination REGION AUVERGNE RHONE-ALPES
Adresse 1 Esplanade Francois Mitterrand CS 20033 69269 Lyon Cedex 2
Personne ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel
Nom, prénoms WAUQUIEZ Laurent Timothée Marie
Date et lieu de naissance Le 12/04/1975 à Lyon 6ème (69)
Nationalité Française
Domicile personnel 11 Cité des Acacias 43000 Le Puy-en-Velay

Membre du conseil de surveillance

Dénomination DEPARTEMENT DE HAUTE SAVOIE
Adresse 1 Avenue d'Albigny 74000 Annecy
Représentant permanent
Nom, prénoms SADDIER Martial
Date et lieu de naissance Le 15/10/1969 à Bonneville (74)
Nationalité Française
Domicile personnel 58 Impasse de la Douairiaz 74130 Ayse

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms SEJOURNE Jean-Baptiste
Date et lieu de naissance Le 16/04/1959 à Paris 10ème (75)
Nationalité Française
Domicile personnel 40 Avenue Pierre-Brossolette 94300 Vincennes

Membre du conseil de surveillance

R.C.S. Lyon - 16/11/2023 - 14:38:26

page 2/6

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon
44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 1957B02090

Dénomination

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

Adresse

52 Avenue DE SAINT JUST HOTEL DU DEPARTEMENT 13256
Marseille Cedex

Représentant permanent

Nom, prénoms

TOUR Marie-Pierre

Nom d'usage

CALLET

Date et lieu de naissance

Le 21/07/1957 à Alger (Algérie)

Nationalité

Française

Domicile personnel

Domaine de Malaga Route de Mouries 13520 Maussane-les-Alpilles

Membre du conseil de surveillance

Dénomination

REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Adresse

27 Place Jules Guesde Hotel de Region 13481 Marseille Cedex

Représentant permanent

Nom, prénoms

CLAUDIUS PETIT Anne

Nom d'usage

AMZEL

Date et lieu de naissance

Le 12/12/1972 à Nantes (44)

Nationalité

Française

Domicile personnel

85 Rue du Vallon des Auffes 13007 Marseille

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms

GUEMAIN Karen Frédérique Françoise

Date et lieu de naissance

Le 04/05/1978 à Orleans (45)

Nationalité

Française

Domicile personnel

57 Chemin Du Vicart 01600 Massieux

Membre du conseil de surveillance

Dénomination

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Adresse

56 Rue de Lille 75356 Paris

Immatriculation au RCS

RCS

Représentant permanent

Nom, prénoms

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HULST Valérie Hélène

Date et lieu de naissance

Le 10/06/1972 à Rome (Italie)

Nationalité

Française

Domicile personnel

54 Boulevard De Vaugirard 75015 Paris

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms

LEPRINCE Valérie Sandrine

Nom d'usage

TEYSSIER

Date et lieu de naissance

Le 07/03/1974 à Jonzac (17)

Nationalité

Française

Domicile personnel

185 A Rue des Mimosas 26600 Tain-l'Hermitage

Membre du conseil de surveillance

Dénomination

REGION AUVERGNE RHONE ALPES

Adresse

78 Route de Paris 69260 Charbonnières-les-Bains

Représentant permanent

Nom, prénoms

WAUQUIEZ Laurent Marie

Nom d'usage

WAUQUIEZ-MOTTE

Date et lieu de naissance

Le 12/04/1975 à Lyon 6ème (69)

R.C.S. Lyon - 16/11/2023 - 14:38:26

page 3/6

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 1957B02090

Nationalité Française
Domicile personnel 11 Cité des Acacias 43000 Le Puy-en-Velay

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms LEGRAND Emmanuel Marie Dominique
Date et lieu de naissance Le 26/09/1967 à Lyon 8ème (69)
Nationalité Française
Domicile personnel 8 Square Louis Blériot 92130 Issy-les-Moulineaux

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms CHALAYE Eric Marcel Lucien
Date et lieu de naissance Le 09/05/1967 à Saint-Vallier (26)
Nationalité Française
Domicile personnel Quartier le Bal 26330 Châteaufort-de-Galaure

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms CORON Anne-Florie
Date et lieu de naissance Le 01/12/1981 à L'Hay-les-Roses (94)
Nationalité Française
Domicile personnel 10 Rue Giroux 92500 Neuilly-Malmaison

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms FALK Barbara Anne Marie
Date et lieu de naissance Le 30/10/1979 à Metz (57)
Nationalité Française
Domicile personnel 2 Route de Saint-Roman 69660 Collonges-au-Mont-d'Or

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms SOREL Vincent Philippe
Date et lieu de naissance Le 11/10/1979 à Uccle (Belgique)
Nationalité BELGE
Domicile personnel 8 Rue Des Fonds Huguenots 92420 Vaucresson

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms CERTES Florence Monique
Nom d'usage BLANCO
Date et lieu de naissance Le 01/12/1971 à Paris 13ème (75)
Nationalité Française
Domicile personnel 115 Avenue du Maine 75014 Paris

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms WAYSAND Claire Emmanuelle
Nom d'usage MARGOLIS
Date et lieu de naissance Le 04/07/1969 à Fontenay-aux-Roses (92)
Nationalité Française
Domicile personnel 129 Boulevard Raspail 75006 Paris

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms GAUQUELIN Gustave Gabriel Guillaume
Date et lieu de naissance Le 28/09/1982 à Nemours (77)

R.C.S. Lyon - 16/11/2023 - 14:38:26

page 4/6

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 1957B02090

Nationalité Française
Domicile personnel 15 Rue Auguste Mayet 92600 Asnières-sur-Seine

Commissaire du gouvernement

Nom, prénoms CLAUSSET Nicolas
Date et lieu de naissance Le 11/12/1989 à Lyon 4ème (69)
Nationalité Française
Domicile personnel 8 Rue Des Bochoux 92150 Suresnes

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination DELOITTE & ASSOCIES
Forme juridique Société anonyme
Adresse 106 Cours Charlemagne Kikari la Confluence Cs 40207 69286 Lyon Cedex 02
Immatriculation au RCS, numéro 572 028 041 RCS Lyon

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination ERNST & YOUNG et Autres
Adresse 1 et 2 Place Des Saisons Paris la Défense 1 92400 Courbevoie
Immatriculation au RCS, numéro 438 476 913 RCS Nanterre

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° F09/000367 du 06/01/2009 Fusion / sociétés ayant participé à l'opération :
ENR GIE 2 Rue André Bonin 69004 LYON, 485 109 391 RCS GTC Lyon, société apporteuse
avec date d'effet au 18/11/2008

- Mention n° F17/012008 du 03/03/2017 Fusion au 17/12/2016 : sociétés ayant participé à l'opération : STEREX
- SOCIETE DE GERANCE ET D'EXPLOITATION 2 Rue André Bonin 69004 LYON, 316 710 789 RCS GTC Lyon, société apporteuse
avec effet rétroactif au 01/01/2016

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement REPUBLIQUE FRANÇAISE
2 Rue André Bonin 69004 Lyon

Activité(s) exercée(s) Concessionnaire de l'aménagement du RHONE, entre la frontière suisse et la mer etc...

Date de commencement d'activité 14/06/1934

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement 1 Rue de Chalon-Sur-Saône 69007 Lyon

Activité(s) exercée(s) Travaux d'infrastructure générale

Date de commencement d'activité 01/04/1999

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement Chemin du Barrage Petite Centrale Hydraulique 69310 Pierre-Bénite

Activité(s) exercée(s) Centrale Hydrolique

R.C.S. Lyon - 16/11/2023 - 14:38:26

page 5/6

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon
44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 1957B02090

Date de commencement d'activité 01/02/2000
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement ZONE D'ACTIVITÉ DE VERNAY 69420 Condrieu

Activité(s) exercée(s) Production et fourniture d'électricité
Date de commencement d'activité 12/06/2006

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 24 Chemin de la Brocardière 69570 Dardilly

Nom commercial Centrale AgriPV du Futur
Enseigne Centrale AgriPV du Futur

Activité(s) exercée(s) Production d'électricité
Date de commencement d'activité 05/05/2020

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

- R.C.S. Aubenas
- R.C.S. Romans
- R.C.S. Nîmes
- R.C.S. Vienn
- R.C.S. Chambéry
- R.C.S. Avignon



Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

Annexe 3 - Extrait KBIS de CN'Air

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon

44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 2003B03887

Code de vérification : VFLUacmfi
<https://control.infogreffe.fr/control>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DE SOCIÉTÉS
à jour au 14 décembre 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 430 809 835 R.C.S. Lyon
Date d'immatriculation 14/11/2003
Dénomination ou raison sociale **CN'AIR**
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social 208 000 000,00 Euros
Adresse du siège 2 Rue André Bonin 69004 Lyon
Activités principales La production et l'exploitation d'électricité à partir d'énergie renouvelable, et notamment par voie d'implantations d'éoliennes, la distribution, la fourniture et la vente d'énergie et de produits accessoires ou associés.
Durée de la personne morale Jusqu'au 14/11/2102
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président
Dénomination COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE
Forme juridique Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Adresse 2 Rue André Bonin 69004 Lyon
Immatriculation au RCS, numéro 957 520 901 RCS Lyon
Commissaire aux comptes titulaire
Dénomination INKIPIO AUDIT
Forme juridique Société par actions simplifiée
Adresse 19 Rue des Tulliers Immeuble le Sans Souci 69003 Lyon
Immatriculation au RCS, numéro 955 508 403 RCS Lyon
Commissaire aux comptes titulaire
Dénomination ERNST & YOUNG et Autres
Adresse 1 et 2 Place Des Saisons Paris la Défense 1 92400 Courbevoie
Immatriculation au RCS, numéro 438 476 913 RCS Nanterre

SOCIÉTÉ RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° F07/045703 du 26/12/2007 Fusion : sociétés ayant participé à l'opération :
FERME EOLIENNE DE MAISNIERES ET FRETTEMEULE 2 Rue André Bonin 69004 LYON, 487 776 262 RCS GTC Lyon
avec date d'effet au 31/10/2007
- Mention n° F09/005302 du 10/02/2009 Fusion : sociétés ayant participé à l'opération :
FERME EOLIENNE LE HORPS 2 Rue André Bonin 69004 LYON, 494 967 383 RCS GTC Lyon, société apporteuse
avec date d'effet au 22/12/2008 et effet rétroactif au 01/01/2008
- Mention n° F09/032845 du 14/10/2009 Fusion : sociétés ayant participé à l'opération :
CNR HYDROSOL 2 Rue André Bonin 69004 LYON, 477 967 632 RCS GTC Lyon, société apporteuse
FERME EOLIENNE MESANGER 2 Rue André Bonin 69004 LYON, 495 244 063 RCS GTC Lyon, société apporteuse
FERME EOLIENNE LA DIVATTE 2 Rue André Bonin 69004 LYON, 497 713 222 RCS GTC Lyon, société apporteuse
EOLIENNES DE LA MOTTE DE GALAURE 2 Rue André Bonin 69004 LYON, 492 958 160 RCS GTC Lyon, société apporteuse
avec date d'effet au 26/06/2009

Greffé du Tribunal de Commerce de Lyon
44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03
N° de gestion 2003B03887

- Mention n° F14/047858 du 31/12/2014

Fusion : sociétés ayant participé à l'opération :
Centrale PV Multi sites 2 Rue André Borin 69004 LYON, S21 680314 RCS
GTC Lyon, société apporteuse
avec date d'effet au 23/11/2014 - Effet rétroactif au 01/01/2014

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 2 Rue André Borin 69004 Lyon
Activité(s) exercée(s) La production et l'exploitation d'électricité à partir d'énergie renouvelable, et notamment par voie d'implantations d'éoliennes, la distribution, la fourniture et la vente d'énergie et de produits accessoires ou associés.
Date de commencement d'activité 04/11/2003
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement Lieu-dit les Cotes 69440 Mornant
Nom commercial CENTRALE PV FLOTTANT LA MADONE
Enseigne CENTRALE PV FLOTTANT LA MADONE
Activité(s) exercée(s) Production électricité
Date de commencement d'activité 02/07/2018
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe
Adresse de l'établissement Grandes Bruyères 69700 Montagny
Nom commercial CENTRALE PV DE MONTAGNY
Enseigne CENTRALE PV DE MONTAGNY
Activité(s) exercée(s) Production électricité.
Date de commencement d'activité 27/09/2018
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

IMMATRICULATION S hors ressort

- R.C.S. Bourg en Bresse
- R.C.S. Gap
- R.C.S. Aubenas
- R.C.S. Foix
- R.C.S. Carcassonne
- R.C.S. Tarascon
- R.C.S. Romans
- R.C.S. Nîmes
- R.C.S. Vienne
- R.C.S. Nantes
- R.C.S. Cahors
- R.C.S. Angers
- R.C.S. Laval
- R.C.S. Chambéry

R.C.S Lyon - 15/12/2023 - 08:26:21

page 2/3

Greffé du Tribunal de Commerce de Lyon
44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03
N° de gestion 2003B03887

- R.C.S. Digne
- R.C.S. Arriens
- R.C.S. Draguignan
- R.C.S. Avignon

Le Greffier



[Signature]

FIN DE L'EXTRAIT



R.C.S Lyon - 15/12/2023 - 08:26:21

page 3/3

Annexe 4 - Extrait KBIS de Vensolair

Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier

9 RUE D'ETARRAGONE
34070 MONTPELLIERCode de vérification : G5Y60U56WJF
<https://contrôle.infogreffe.fr/contrôle>

N° de gestion 2007B02546

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DE SOCIÉTÉS
à jour au 14 décembre 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Inmatriculation au RCS, numéro 501 382 576 R.C.S. Montpellier
Date d'immatriculation 18/12/2007
Dénomination ou raison sociale VENSOLAIR
Forme juridique Société par actions simplifiée
Capital social 3 000 000,40 Euros
Adresse du siège Parc Club Millénaire Bât 4 1025 Rue Henri Becquerel, 34000 Montpellier
Durée de la personne morale Jusqu'au 17/12/2106
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms BORIE Laurence
Nom d'usage BORIE-BANCEL
Date et lieu de naissance Le 30/10/1966 à Fumel (47)
Nationalité Française
Domicile personnel 33 Rue Victor Hugo 69002 Lyon 2e Arrondissement

Directeur général

Nom, prénoms SUILLEROT Julien, Mathieu, Antoine
Date et lieu de naissance Le 11/12/1980 à Versailles (78)
Nationalité Française
Domicile personnel 95 Rue Tronchet 69006 Lyon 6e Arrondissement

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination INKIPIO AUDIT
Forme juridique Société par actions simplifiée
Adresse 19 Rue des Tilliers 69003 Lyon 3e Arrondissement
Inmatriculation au RCS, numéro 955 508 403 Lyon

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination INKIPIO SAS
Forme juridique Société par actions simplifiée
Adresse 78 Rue Gay Lussac 01440 Vignat
Inmatriculation au RCS, numéro 399 982 602 Bourg-en-Bresse

SOCIÉTÉ RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

Mention n° 17960 du 13/09/2018 Fusion - L236-1 à compter du 30/06/2018 :
 Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération :
 VOL V, Société par actions simplifiée (SAS), 1350 avenue Albert Einstein
 Pat Bat 2 34000 Montpellier (RCS MONTPELLIER (3405) 512 686 064)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement Parc Club Millénaire Bât 4 1025 Rue Henri Becquerel, 34000 Montpellier
Activité(s) exercée(s) Fournitures de prestations de service pour le développement de tout projet ayant pour objet la production, la distribution, ou la commercialisation d'énergies renouvelables.
Date de commencement d'activité 01/12/2007

R.C.S Montpellier - 15/12/2023 - 08:24:02

page 1/2

Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier

9 RUE D'ETARRAGONE
34070 MONTPELLIER

N° de gestion 2007B02546

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

IMMATRICULATION S hors ressort

R.C.S. Bordeaux
 R.C.S. Rennes
 R.C.S. Lyon
 R.C.S. Paris
 R.C.S. Rouen



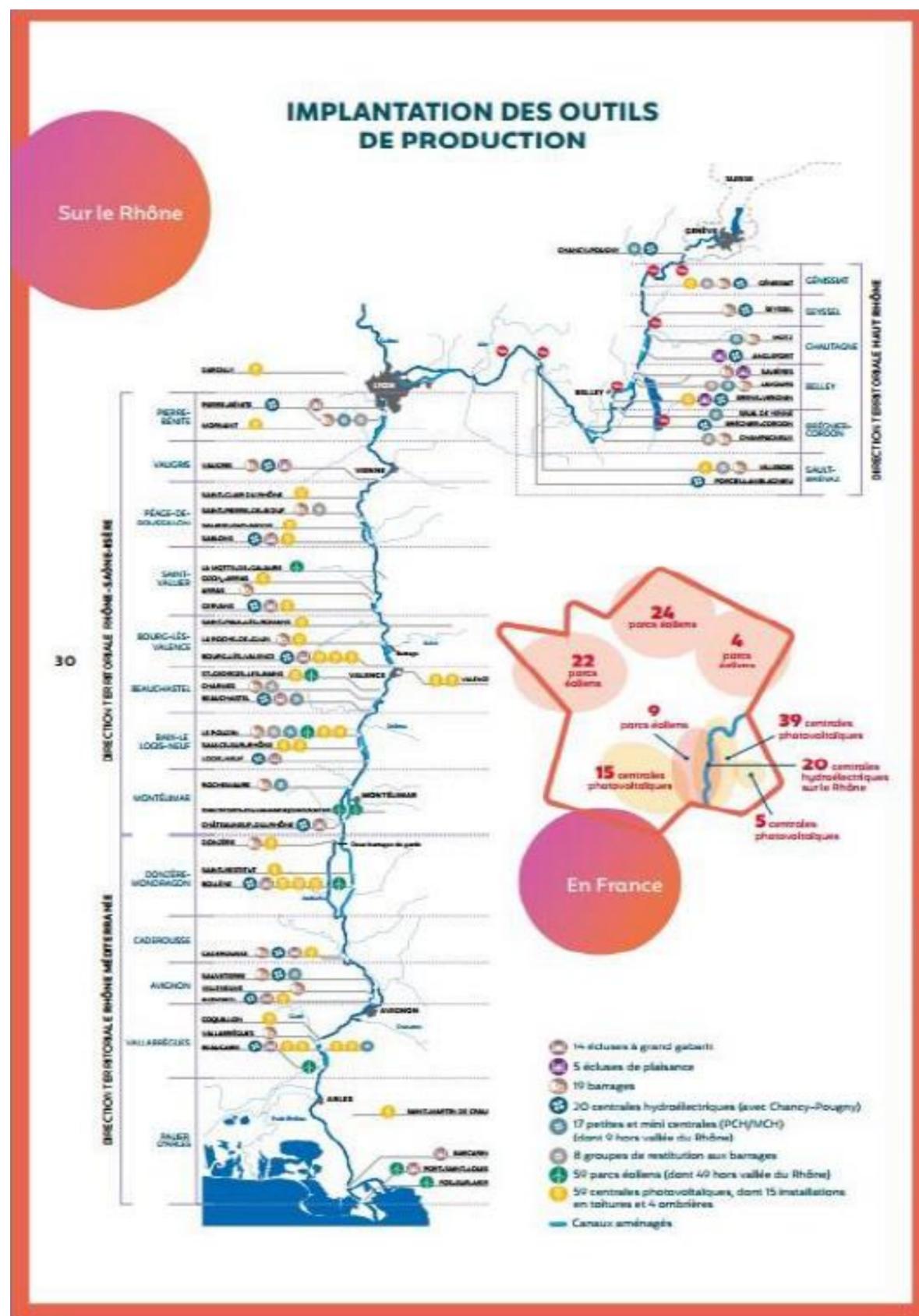
Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S Montpellier - 15/12/2023 - 08:24:02

page 2/2

Annexe 5 - Carte des outils de production CNR



Annexe 6 - Business plan prévisionnel du projet éolien

Caractéristiques

	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible P50	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	3	14,40	2 400	1 500 000	21 600 000

Tarif éolien AO (€/MWh)	75,00
Coefficient L	1,03%
Taux	4,70%
Durée prêt	20,00
% de fonds propres	20%

Compte d'exploitation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043
Chiffre d'affaires	2 592 000	2 618 651	2 645 576	2 672 778	2 700 259	2 728 023	2 756 073	2 784 411	2 813 040	2 841 964	2 871 185	2 900 706	2 930 531	2 960 663	2 991 105	3 021 859	3 052 930	3 084 320	3 116 033	3 148 072
Charges d'exploitation	-593 622	-607 275	-621 242	-635 531	-650 148	-665 101	-680 399	-696 048	-712 057	-728 434	-745 188	-762 328	-779 861	-797 798	-816 147	-834 919	-854 122	-873 767	-893 863	-914 422
dt frais de maintenance																				
dt autres charges d'exploitation																				
Montant des impôts et taxes hors IS	-137 963	-139 381	-140 814	-142 262	-143 725	-145 203	-146 696	-148 204	-149 728	-151 267	-152 823	-154 394	-155 981	-157 585	-159 205	-160 842	-162 496	-164 167	-165 855	-167 560
Excédent brut d'exploitation	1 860 416	1 871 995	1 883 519	1 894 985	1 906 386	1 917 719	1 928 979	1 940 159	1 951 255	1 962 262	1 973 174	1 983 985	1 994 689	2 005 280	2 015 752	2 026 098	2 036 312	2 046 387	2 056 315	2 066 090
Dotations aux amortissements	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000
Provision pour démantèlement	-21 750	-21 750	-21 750	-21 750	-21 750	-21 750	-21 750	-21 750	-21 750	-21 750	-21 750	-21 750	-21 750	-21 750	-21 750	-21 750	-21 750	-21 750	-21 750	-21 750
Résultat d'exploitation	758 666	770 245	781 769	793 235	804 636	815 969	827 229	838 409	849 505	860 512	871 424	882 235	892 939	903 530	914 002	924 348	934 562	944 637	954 565	964 340
Résultat financier	-812 160	-786 809	-760 267	-732 477	-703 381	-672 917	-641 022	-607 628	-572 664	-536 056	-497 729	-457 599	-415 584	-371 594	-325 537	-277 315	-226 826	-173 964	-118 618	-60 671
Résultat net après impôt	-53 494	-16 564	21 503	57 707	75 942	107 289	139 655	173 086	207 631	243 342	280 271	318 477	358 016	398 952	441 349	485 275	530 802	578 004	626 960	677 752
Capacité d'autofinancement	1 048 256	1 085 186	1 123 253	1 159 457	1 177 692	1 209 039	1 241 405	1 274 836	1 309 381	1 345 092	1 382 021	1 420 227	1 459 766	1 500 702	1 543 099	1 587 025	1 632 552	1 679 754	1 728 710	1 779 502
Flux de remboursement de dette	-539 381	-564 732	-591 274	-619 064	-648 160	-678 624	-710 519	-743 913	-778 877	-815 484	-853 812	-893 941	-935 957	-979 947	-1 026 004	-1 074 226	-1 124 715	-1 177 577	-1 232 923	-1 290 870
Flux de trésorerie disponible	508 875	520 454	531 979	540 393	529 532	530 415	530 886	530 923	530 504	529 607	528 209	526 285	523 809	520 755	517 095	512 799	507 837	502 178	495 787	488 632

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux.

Annexe 7 - Courriers(s) d'engagement

DocuSign Envelope ID: F4F4D7A6-1184-4B81-8082-066AE242BD54



CNR (siège social)
2 rue André Bonin
69004 LYON

Centrale Eolienne des Vilsards
Parc Club Millénaire Bât 4
1025 avenue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER

Lyon, le 3 novembre 2023

Objet : Lettre d'engagement

Madame, Monsieur,

La société CNR que je représente est actionnaire unique de la société CN'AIR, elle-même actionnaire unique de la société SAS Centrale Eolienne des Vilsards. Cette dernière porte un projet de parc éolien situé sur la commune de FLACEY (28) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Puissance totale maximale : 14,4 MW
- Montant prévisionnel de l'investissement : 21,6 M€

Le montage financier de l'opération reposera sur l'apport par CNR, au travers de sa filiale CN'AIR, de 20% du total de l'investissement soit 4,32 M€, et le solde (soit 17,28 M€) sera emprunté auprès d'organismes financiers.

CNR s'engage par la présente à mettre à disposition, par le biais de sa filiale CN'AIR, de la société Centrale Eolienne des Vilsards les moyens nécessaires à l'apport en fonds propres décrit ci-dessus, ou à hauteur de l'apport nécessaire jusqu'à concurrence du montant total de l'investissement si le recours à l'emprunt bancaire envisagé n'est pas réalisable.

DocuSigned by:
Laurence BORIE-BANCEL
D9CA5880C9B247E...

Laurence BORIE-BANCEL
Présidente du Directoire CNR



DIRECTION DU RESEAU SUD-EST
IMM. LE 6ÈME SENS
186 AVENUE THIERS
69465 LYON CEDEX 06
Téléphone : 04 72 60 57 60

Groupe CNR
2 rue André Bonin
69004 Lyon

Lyon le 06/11/2023

A l'attention de Monsieur Julien FRANÇAIS

Objet : Lettre d'intérêt – Centrale éolienne des Vilsards

Monsieur,

Nous nous référons à votre projet porté par la SAS CENTRALE EOLIENNE LES VILSARDS, société détenue à hauteur de 100% par le groupe CNR.

Le projet consiste en la construction d'un parc de 3 éoliennes pour une puissance maximale cumulée de 14.4 MW et un budget estimatif de 21.6 M€.

Les relations que nous entretenons avec votre groupe, CNR, sont anciennes et nous donnent pleinement satisfaction ; nous avons eu l'occasion par le passé de vous accompagner dans le cadre du financement d'autres opérations.

Nous vous confirmons que nous sommes favorablement disposés à examiner ce dossier, sans que cela ne constitue un engagement de prêter de notre part.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Nathalie ROUVIER
Déléguée Financement Rhône

Annexe 8 - « L'essentiel 2023 » de CNR

**L'ESSENTIEL
2023**

Le Rhône pour origine
Les territoires pour partenaires
Les énergies renouvelables pour l'avenir

CNR, UN MODÈLE VERTUEUX

L'ESSENTIEL 2023

Créée en 1933, la Compagnie Nationale du Rhône — appelée aujourd'hui CNR — a reçu la concession du fleuve Rhône en 1934. Son ADN rhodanien lui apporte la connaissance des territoires et de ses acteurs ainsi que la fibre environnementale et sociale pour bâtir un monde plus durable.

UN MODÈLE REDISTRIBUTIF
CNR est née d'une idée visionnaire confiée à un seul opérateur, trois missions solidaires et indissociables dans la gestion du fleuve Rhône :

- produire de l'électricité,
- développer le transport fluvial,
- irriguer les terres agricoles.

Ainsi, la production d'énergie finance l'aménagement du fleuve, au profit de ses multiples usages, et la préservation des écosystèmes. CNR exploitant une ressource naturelle qui fait partie du bien commun, les territoires sont associés à son capital, à sa gouvernance et au partage de la valeur. Aujourd'hui, ce modèle industriel et redistributif se traduit dans son statut, unique en France, de société anonyme d'intérêt général.

UNE RAISON D'ÊTRE
À la suite de la loi PACTE du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises, destinée notamment à repenser leur place dans la société et à affirmer leur rôle social et environnemental, CNR a inscrit sa raison d'être dans ses statuts en 2021. Elle consacre ainsi son engagement dans la durée et condense en peu de mots ce qui fait sa singularité et sa richesse et lui donne sa dynamique collective :

Le Rhône pour origine,
Les territoires pour partenaires,
Les énergies renouvelables pour l'avenir.

Producteur d'une énergie 100 % renouvelable et éduvent-sol-air, CNR se positionne comme un acteur majeur de l'aménagement des territoires, de l'adaptation au changement climatique et de la transition écologique.

UNE GOUVERNANCE ÉQUILIBRÉE
Dotée à quasi-parité par des actionnaires publics (Caisse des Dépôts et 183 collectivités locales) et un actionnaire industriel de référence (ENGIE), CNR conjugue l'esprit de performance avec les valeurs du service public.

CNR est dirigée par un Directoire et administrée par un Conseil de Surveillance. Avec un industriel, un investisseur public, des élus locaux et des représentants de l'État et des salariés à son Conseil de Surveillance, elle met à profit l'intelligence collective, chacun apportant sa vision et son expertise.

Directoire
Laurence Borie-Bancel: Présidente du Directoire,
Julien François: Directeur général,
Mathieu Stortz: Directeur général.

Conseil de Surveillance
Instance de contrôle, le Conseil de Surveillance valide la stratégie de l'entreprise et veille à la bonne gestion de CNR. Il est présidé par Emmanuel Legrand et composé de 18 membres :

- 18 représentants des actionnaires,
- 2 représentants de l'État,
- et 8 représentants du personnel salarié.

RÉPARTITION DU CAPITAL

LE DIRECTOIRE

Laurence Borie-Bancel
PRÉSIDENTE DU DIRECTOIRE

Julien François
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mathieu Stortz
DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROLONGATION DE LA CONCESSION

L'ESSENTIEL 2023

Adoptée à l'unanimité de la représentation nationale, la loi « Aménagement du Rhône » du 28 février 2022 prolonge jusqu'en 2041 la concession de CNR. Prenant en compte les attentes des parties prenantes et intégrant un programme d'investissement supérieur à 1 milliard d'euros, elle place les trois missions solidaires de CNR dans la trajectoire de la transition écologique des territoires et de la neutralité carbone de la France à l'horizon 2050.

EXTENSION DU DOMAINE CONCÉDÉ
Des portions du fleuve Rhône jusqu'alors administrées par VINIF et IFSA sont transférées à CNR afin d'unifier et de sécuriser davantage encore la gestion de la voie navigable. Le domaine concédé est ainsi porté à 30 000 hectares dont 550 km de fleuve.

AMÉNAGEMENT DU FLEUVE RHÔNE
CNR investira 500 M€ sur 15 ans pour créer ou optimiser des ouvrages sur le Rhône: étude de faisabilité et d'accessibilité d'un projet de centrale hydroélectrique à Saint-Romain-de-Jalionas, construction de six petites centrales électriques et de six passes à poissons, augmentation des capacités de production de l'usine hydroélectrique de Montélimar et doublement des pontes aval des écluses de Châteauneuf-du-Rhône et de Bollène.

AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DU RHÔNE
Dans le prolongement de ses missions d'intérêt général, CNR s'engage à hauteur de 105 M€ tous les cinq ans dans le cadre des Plans Rhône, plans pluri-annuels qui visent à co-construire et à co-financer ses parties prenantes. Les projets portés ou soutenus contribueront à faire tout de la fois du Rhône une vallée des énergies vertes, un axe de transport de premier plan au niveau européen, une ressource pour une agriculture responsable, un fleuve vivant plus accueillant pour la biodiversité ainsi qu'un espace de vie partagé avec les territoires. L'ambition est de valoriser le fleuve et les territoires, tant sur le plan socio-économique qu'environnemental.

REDEVANCE CORRÉLÉE AU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ
La part de la redevance hydraulique liée aux recettes de la vente d'électricité est désormais fixée à un taux progressif établi en fonction du prix de l'électricité capté sur le marché de gros.

LES EXTENSIONS GÉOGRAPHIQUES

+ 80 km
+ 3 000 ha
de domaine concédé de fleuve

1,2 md€
d'investissement sur 20 ans

FEUILLE DE ROUTE

L'ESSENTIEL 2022-2023

Étroitement imbriquées l'une à l'autre, la stratégie de CNR pour 2030 et sa responsabilité sociale d'entreprise (RSE) traduisent sa raison d'être en lignes d'actions. Toutes deux ont valeur d'engagements au service de la transition énergétique et écologique et du développement durable.

5 AMBITIONS STRATÉGIQUES À L'HORIZON 2030

En 2022, CNR a révisé sa stratégie pour 2030 à l'aune du nouveau contexte géopolitique et de ses importantes répercussions sur les secteurs de l'énergie et de l'agriculture mais aussi économiques et sociales. CNR 2030 outline désormais 5 ambitions stratégiques dont l'une, transversale à toutes les autres, consacrée à la performance globale et la RSE.

CNR démontre ainsi sa réactivité et sa capacité à prévoir et accompagner le futur en proposant des solutions concrètes aux enjeux environnementaux, industriels, sociaux ou réglementaires. Révisées chaque année pour s'assurer de leur pertinence dans un monde de l'énergie en constante évolution, les objectifs décennaux de sa stratégie se déclinent de façon opérationnelle sous la forme de plans biennaux. Le deuxième plan biennal qui comporte 45 actions est lancé en janvier 2023.

1. GÉRER ET AMÉNAGER LE FLEUVE EN INDUSTRIEL RESPONSABLE

2. AGIR EN CONCESSIONNAIRE ENGAGÉ AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES

3. ACCROÎTRE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE ET OPTIMISER SA VALORISATION

4. INNOVER AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

5. ACCROÎTRE LA PERFORMANCE GLOBALE DE L'ENTREPRISE

OBJECTIFS 2030

5550 MW puissance installée

+ 1550 MW/2022 puissance installée en éolien, photovoltaïque et petite hydraulique

200 MW électrolyseurs d'hydrogène renouvelable et de batteries

3700 MW actifs ENR gérés en agrégation

4 AXES RSE POUR UN GAIN DE PERFORMANCE ET DE CITOYENNETÉ

L'ESSENTIEL 2023

Soignée de la stratégie CNR 2030, la RSE est intégrée à tous les niveaux et à tous les métiers de l'entreprise. En exerçant sa responsabilité sociale, CNR agit en entreprise citoyenne, au service de l'intérêt général. Fidèle à son modèle productif et distributif, elle prend part à un développement économiquement viable, socialement équitable et respectueux de l'environnement et contribue à atteindre les 17 objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'ONU. Dans le contexte de la crise climatique, du déclin de la biodiversité, des pollutions environnementales, du tarissement des ressources naturelles et de l'aspiration à la paix et à la justice sociale, le développement durable est la seule voie pour satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. La politique RSE de CNR se décline en 4 axes et 18 engagements.

15 indicateurs et objectifs RSE à horizon 2030 dont :

Carbonne:

- 28%** de réduction de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2
- ≤ 10 g de CO₂ par kWh** produit sur le scope 3

68% des masses d'eau du Rhône en bon état écologique, versus 19% en 2021

10 000 hectares accompagnés dans des pratiques d'agriculture adaptées au changement climatique

6% de taux d'emploi de personnes en situation de handicap

PRÉSERVER LA RESSOURCE ET L'ENVIRONNEMENT

- Faire face à la raréfaction de la ressource en eau
- Réduire notre empreinte carbone
- Optimiser la performance environnementale de nos process industriels
- Agir pour la biodiversité
- Éco-gérer nos déchets

AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Accélérer notre production d'énergie renouvelable
- Innover pour répondre aux défis de la transition écologique
- Encourager les modes de transports alternatifs
- Communiquer sur les enjeux de la transition écologique

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- Favoriser l'emploi local
- Se conclure en acheteur responsable
- Soutenir la mutation des pratiques agricoles
- Construire avec nos parties prenantes des projets durables

PLACER L'HUMAIN AU CŒUR DE L'ENTREPRISE

- Maintenir la priorité donnée à la santé et à la sécurité au travail
- Renforcer le développement des compétences de nos collaborateurs
- Agir pour la diversité, l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail
- Soutenir un dialogue social de qualité
- Respecter l'éthique des affaires et les droits humains

1^{ER} PRODUCTEUR FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ 100 % RENOUVELABLE

L'ESSENTIEL 2023

Depuis 2021, CNR a atteint **4 000 MW de puissance électrique installée. En accélérant le développement de son mix « eau-vent-soleil », elle prend une part active à la transition énergétique et contribue à relever le défi de l'indépendance énergétique.**

13 TWh production 2022

25% de l'hydroélectricité française provient du Rhône

49 centrales hydroélectriques

59 parcs éoliens

59 centrales photovoltaïques

MODÈLE INDUSTRIEL INTÉGRÉ

Experte en électricité renouvelable depuis près de 90 ans, CNR réunit l'ensemble des compétences industrielles liées à la production et à la gestion des énergies météo-dépendantes: étude, conception, exploitation d'ouvrages, commercialisation de la production, prospection et développement d'actifs. Elle maîtrise ainsi l'ensemble des savoir-faire nécessaires à sa performance et à ses développements. Grâce à son expertise en météorologie et à son savoir-faire sur le marché de gros, elle gère l'électricité renouvelable d'autres producteurs. En 2022, elle agrège la production de 252 installations, soit une capacité de 1702 MW.

DÉVELOPPEMENT DANS L'HEXAGONE

L'ESSENTIEL 2023

Dans le cadre de politiques française et européenne de lutte contre le réchauffement climatique, CNR et sa filiale Vensolair poursuivent leurs développements au cœur et au-delà de la vallée du Rhône, en partenariat avec les territoires, avec pour objectif d'atteindre le « zéro émission de gaz à effet de serre ». Le foisonnement de ses actifs eau-vent-soleil est primordial pour apporter de la flexibilité à la gestion de sa production et réduire son exposition aux risques, météorologiques et climatiques en particulier. Entre 2021 et 2022, plus de 100 MW supplémentaires ont été mis en service dans l'éolien et le solaire et la société Solarhona récemment créée va permettre de construire des équipements photovoltaïques de petite taille dans la vallée du Rhône. Dans la décennie à venir, CNR ambitionne de développer 1550 MW supplémentaires.

LOGIQUE DU « FAIRE ENSEMBLE »

Fidèle à son modèle de partage, CNR fait participer étroitement les territoires à la création de nouveaux outils de production d'électricité renouvelable. En 2022, CNR a réalisé une campagne de financement participatif, via la plateforme de crowdfunding Enerflo, pour deux projets de centrales photovoltaïques lancés à Susville (Isère) avec GEG, énergéticien public de référence dans les Alpes. Près d'un million d'euros a rapidement été collecté auprès du public. En l'espace de six ans, CNR a finalisé 13 levées de fonds citoyennes, donnant ainsi l'opportunité aux habitants de prendre part à la transition énergétique de leur territoire.

En 2022, la société Solarhona Invest qui rassemble CNR, la Banque des Territoires et les caisses régionales du Crédit Agricole a été lancée pour investir dans des installations photovoltaïques développées par Solarhona en vallée du Rhône.

1^{ER} PRODUCTEUR FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ 100 % RENOUVELABLE

L'ESSENTIEL 2023

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En application du principe « éviter, réduire, compenser », CNR intègre les enjeux environnementaux dans ses projets hydroélectriques, éoliens et photovoltaïques. Elle met en place un ensemble de mesures limitant l'impact de ses nouvelles installations sur tous les éléments de l'environnement: population et santé humaine, biodiversité, terres, sol, eau, air, climat, biens matériels, patrimoine culturel et paysage. Au-delà des études d'impact et des suivis réglementaires, elle engage des suivis de la biodiversité adaptés aux enjeux de chaque site et reconstruit des habitats favorables aux amphibiens, aux reptiles et à la faune volante.

GESTION DES ACTIFS INDUSTRIELS ET FLUVIAUX

CNR surveille et entretient au quotidien l'ensemble de ses installations sur le Rhône: barrages, centrales hydroélectriques, écluses, digues. Ses opérations de maintenance, d'électromécanique ou de génie civil, ont atteint 106 M€ en 2022.

175,5 M€ investis en 2022 pour entretenir le fleuve et l'outil industriel

L'ESSENTIEL 2023

SÛRETÉ HYDRAULIQUE SOUS HAUTE SURVEILLANCE

CNR surveille et entretient tout au long de l'année le lit du Rhône pour préserver son bon écoulement. Complémentaires de la maintenance des ouvrages industriels et fluviaux, observations visuelles, mesures et gestion des sédiments sont indispensables pour limiter les risques liés aux crues, sécuriser la navigation, favoriser l'équilibre écologique du fleuve et éviter d'endommager barrages et écluses. De nombreux capteurs sont installés le long du Rhône et de ses affluents et un réseau de 220 stations transmettent des données sur le niveau du fleuve, son débit, la pluie, etc. Une flotte de bateaux bathymétriques surveille régulièrement l'évolution des fonds, dont le Frédéric Mistral, équipé de 48 sondes à titre préventif. CNR procède à des dragages dans le cadre de plans de gestion des sédiments et entretient la végétation autour du fleuve.

1000 collaborateurs interviennent le long du Rhône pour produire de l'énergie et entretenir les équipements sur le Rhône et ses affluents.

DEUX PIEDS DANS LE FUTUR

Chez CNR, l'innovation s'accomplit tout à la fois au quotidien et à travers des programmes de R&D menés en partenariat avec les acteurs de la recherche, pour optimiser ses pratiques d'exploitation et de maintenance, explorer des technologies de rupture ou encore accompagner la mutation des pratiques agricoles.

PHOTOVOLTAÏQUE INNOVANT

Outre le photovoltaïque flottant qu'elle expérimente sur le lac de La Madone vers Mornant (Rhône), CNR teste avec le CEA la viabilité technico-économique du photovoltaïque vertical et bifacial en grand linéaire, en vue de le déployer le long des fleuves, des autoroutes ou des voies de chemin de fer. Un premier démonstrateur a été mis en service sur la digue de Sablons (Isère) et deux autres projets sont à l'étude — une ombrière de 1,5 km (1 MWc) et un pilote à échelle industrielle de 10 à 20 km (20 MWc).

1. Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

FILIÈRE HYDROGÈNE RENOUVELABLE

Depuis 2014, CNR explore les potentialités de la production d'hydrogène renouvelable pour à la fois stocker sa production d'électricité et servir à la décarbonation des transports et de l'industrie. Elle est partenaire de Jupiter 1000, un démonstrateur qui transforme une partie de l'électricité du parc éolien CNR de Fos-sur-Mer en hydrogène pour l'injecter dans le réseau de gaz. Elle développe aussi des projets pour servir des usages de proximité. Une usine de production d'hydrogène destinée aux industriels de la chimie est également envisagée à Pierre-Bénite.



Jupiter 1000 à Fos-sur-Mer (73)

ÉLECTRICITÉ OSMOTIQUE

Autre axe d'innovation remarquable en 2022, la signature d'un partenariat industriel entre CNR et Swithch Energy en vue de développer le premier pilote de production d'électricité osmotique à grande échelle, dans le delta du Rhône. Générée en continu, par la différence de salinité entre l'eau douce et l'eau salée et 100 % renouvelable, l'électricité osmotique pourrait avantageusement prendre place dans le mix énergétique mondial : on estime à 30 000 TWh/an l'énergie libérée dans les deltas et estuaires du globe, soit une capacité supérieure à la demande mondiale d'électricité.

TRANSITION AGRICOLE

CNR mène des projets de R&D avec le monde agricole pour l'accompagner dans son adaptation au changement climatique. Cherchant à développer des synergies entre énergie renouvelable et agriculture, elle s'investit dans l'agrovoltaïsme avec le lycée horticole de Dardilly (Rhône), la priorité étant d'apporter une valeur ajoutée aux exploitants et de réduire le stress hydrique des plantes. Depuis plusieurs années, elle teste des réseaux d'irrigation « intelligents » pour réduire la consommation d'eau et le coût énergétique de son acheminement et encourage des pratiques agro-écologiques alliant performances environnementales et économiques.



La première réalisation d'agrovoltaïsme menée par CNR au lycée horticole d'Écully-Lyon-Dardilly (69) a vocation à être répliquée sur des exploitations de la vallée du Rhône dans le cadre de projets pilotes au service de l'agriculture.

6 000 m² d'expérimentation agrovoltaïque au lycée horticole de Dardilly (Rhône)
20 ha dédiés aux techniques alternatives et biologiques à Étoile-sur-Rhône

L'ESSENTIEL 2023

POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

Dans le cadre de la prolongation de la concession du Rhône, CNR a lancé en 2021 le premier des Plans SRhône, conçu pour accompagner les projets de territoire en faveur de la transition écologique et de la transition industrielle. Ces nouveaux plans pluriannuels quinquennaux s'inscrivent dans la continuité des missions d'intérêt général engagées depuis 2004 au profit du développement de la vallée du Rhône. Ils témoignent du modèle redistributif de CNR, fondé sur le partage d'une partie des recettes dégagées par l'exploitation du fleuve avec les territoires qui le bordent.

5 VOLETS D'ACTION AU SERVICE DE LA VALLÉE DU RHÔNE

Développer les énergies vertes et l'hydrogène pour décarboner la mobilité et l'industrie, innover et accompagner les territoires dans leurs projets énergétiques.

Renforcer la navigation sur le Rhône et les sites industriels et portuaires, avec le développement des ports de fret dont le Port de Lyon et d'un tourisme fluvial plus respectueux de l'environnement.

Contribuer à adapter l'agriculture du pôle rhodanien, par l'optimisation des réseaux d'irrigation pour économiser l'eau, la réduction de la consommation électrique des exploitants agricoles et le soutien à la transition de l'agriculture.

Favoriser un corridor plus vivant et dynamique, avec la poursuite de la restauration des Vieux Rhône, la protection de la biodiversité terrestre et aquatique, et des partenariats avec le monde scientifique.

Soutenir les projets des territoires de la vallée du Rhône avec le développement économique et industriel des territoires, la finalisation de la voie cyclable ViaRhône, la poursuite de l'aménagement des berges et le développement des activités sportives, touristiques et culturelles en lien avec le fleuve.



Bonne heure venant pour l'alimentation électrique des bateaux à passagers de Fourmies-sur-Rhône (73)



Famille sur la ViaRhône

CO-CONSTRUCTION ET TRANSPARENCE

Les Plans SRhône sont élaborés dans le cadre d'une dynamique de co-construction avec l'État et les parties prenantes de CNR. Le comité de suivi de l'exécution de la concession est associé à leur élaboration et au suivi annuel de leur mise en œuvre. L'État est garant du bon usage de leurs financements. Dans une optique de transparence, une charte d'investissement pose les principes de l'intervention financière de CNR ainsi que les critères de sélection des projets.



L'écueil co-piloté par CNR et la DREAL a permis de constituer une base de données sur les prélèvements agricoles dans le Rhône — points de prélèvement ainsi que volumes prélevés, par type de culture et surfaces cultivées.

817 km de ViaRhône entre le lac Léman et la Méditerranée
70 % de l'eau en France consommée par l'agriculture
496 M€ investis par CNR dans les missions d'intérêt général depuis 2004
165 M€ tous les 5 ans pour les plans SRhône

L'ESSENTIEL 2023

PROMOTION DE LA NAVIGATION FLUVIALE

Aménageur de la voie d'eau, gestionnaire d'écluses et de zones d'activités portuaires, CNR soutient la croissance du transport fluvial, au service de la transition écologique et du développement industriel des territoires.

UNE ALTERNATIVE À LA ROUTE

Émettant quatre fois moins de CO₂ à la tonne transportée que la route, le transport fluvial fait partie des mobilités alternatives pour lutter contre le dérèglement climatique. Contribuant à diminuer le trafic poids lourds, son développement permet de réduire l'empreinte écologique de la logistique ainsi que la congestion routière et les nuisances sonores. Un développement d'autant plus important à prendre en considération que les infrastructures de navigation du fleuve Rhône pourraient accueillir quatre fois plus de trafic à l'année sans un euro supplémentaire d'investissement. En partenariat avec SNCF Réseau et VNF, CNR s'emploie donc à renforcer la complémentarité fer/fleuve sur l'axe Rhône-Saône pour construire des chaînes logistiques intermodales bas carbone. Elle soutient aussi le verdissement de la flotte fluviale et s'engage à faire de la navigation intérieure un transport écologique de référence.



L'implantation du groupe Pradler à Lyon et Mondragon (recyclage déchets de déconstruction) et de DCP à Arles (recyclage plastiques) témoignent de l'attaché au fluvial dans une logique industrielle d'économie circulaire.

UNE OFFRE PORTUAIRE DE PROXIMITÉ

CNR gère et développe 18 zones d'activités industrielles et portuaires qui s'échelonnent tous les 20 kilomètres de Lyon à la Méditerranée. Prestataires logistiques côtiers sociétés industrielles et du BTP intéressés par une implantation connectée à la voie d'eau et au rail pour leur approvisionnement ou l'expédition de leurs produits. Le Port de Lyon est la tête de pont de ce réseau qui accueille 172 entreprises et 5200 emplois sur 930 hectares. Le foncier disponible de CNR est riche de potentiels pour participer à la réindustrialisation de l'axe Rhône-Saône dans le respect de l'environnement.

QUALITÉ DE SERVICE AUX NAVIGANTS

Depuis 2012, le Centre de Gestion de la Navigation de CNR installé à Châteauneuf-du-Rhône (Drôme) surveille et téléconduit à distance, 7/17 et 24 h/24, les 14 écluses à grand gabarit du Rhône. Il contribue ainsi à la sécurité sur le fleuve, optimise le passage aux écluses et apporte aux navigateurs une information en temps réel sur le trafic.

LOGISTIQUE URBAINE VERTE

Amorcés avec une déchetterie fluviale itinérante, puis avec l'évacuation par voie d'eau des résidus de l'indétermination des déchets, les services urbains rendus par le Port de Lyon pour contribuer à une ville durable sont en plein développement. En 2022, un service de livraison verte alliant transport fluvial et vélos électriques avec remorque a été mis en place par Urban Logistic Solutions (ULS). Il renforcera l'offre fluviale pour l'Hôtel de Logistique urbaine dont l'ouverture est prévue en 2023.

Le Port de Lyon capte 90 % du trafic conteneuriers sur le Rhône. Ouvert sur la mer Méditerranée, le monde s'en relie à Fos-sur-Mer par un réseau et raccordé au réseau ferré et aux grands axes routiers européens.



→ OBJECTIF 2030

+ 30 % de fret fluvial

18 zones industrielles et portuaires

L'ESSENTIEL 2023

ENGAGEMENT POUR LA BIODIVERSITÉ

Le Rhône n'est pas seulement un chemin d'eau, il interagit avec tous les écosystèmes environnants qui participent à le renouveler pour le maintenir vivant. CNR œuvre à la préservation de ces milieux naturels indispensables à nos vies.

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL

Afin de concilier la préservation de la biodiversité avec sûreté hydraulique, sécurité des riverains, production d'électricité et développement économique, CNR s'est dotée en 2016 d'un plan de gestion de son domaine concédé, dont 92 % est situé en zone préservée. Dès 2007, elle a entretenu de façon durable les berges, selon une politique « zéro phytos ». Pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes, elle met en œuvre des procédés naturels innovants.



Lac de Gérardon (69)

RÉTABLISSEMENT DE LA TRAME BLEUE

Permettre aux poissons migrateurs de remonter et dévaler le Rhône, entre sa confluence avec la Drôme et l'Égérie, est une part de la stratégie environnementale de CNR. L'amélioration de la connaissance des espèces notamment à travers le programme Vigilance qui fait appel à la technique d'ADN environnemental, la construction d'ouvrages de franchissement et la gestion spécifique d'écluses font partie des actions que le Rhône et ses autres territoires de la trame bleue. En 2022, l'ouvrage de franchissement piscicole de Villebois a été inauguré, premier ouvrage de ce type construit sur le cours principal du Haut-Rhône français.

RÉHABILITATION DU VIEUX RHÔNE

Depuis 1999, CNR a restauré l'équilibre hydraulique et écologique du Rhône sur près d'un quart de sa longueur. Elle poursuit ses actions pour redonner de l'espace au fleuve, réactiver sa dynamique sédimentaire, favoriser la vie des milieux naturels, de la faune et de la flore. En 2022, les travaux visant l'atténuation du choc écoulement de la masse d'eau du Vieux Rhône de Bolex-Le-Lagis-Neuf dans la Drôme se sont achevés.



Ouvrage de franchissement piscicole de Villebois (73)

Ils comportaient notamment le creusement de la ligne de Gérardon sur 1,8 km et le démantèlement d'1 km d'ouvrages. Gérardon, datant du 19^e siècle, lors de ses chantiers de restauration des berges, CNR plante des arbres typiques de la forêt alluviale (saules, peupliers, tamaris...). L'issue de son parc à bouteilles de Soignes (Ardèche), qui s'inscrit dans la démarche du végétal local.

RÉTABLISSEMENT DE LA TRAME BLEUE

Permettre aux poissons migrateurs de remonter et dévaler le Rhône, entre sa confluence avec la Drôme et l'Égérie, est une part de la stratégie environnementale de CNR. L'amélioration de la connaissance des espèces notamment à travers le programme Vigilance qui fait appel à la technique d'ADN environnemental, la construction d'ouvrages de franchissement et la gestion spécifique d'écluses font partie des actions que le Rhône et ses autres territoires de la trame bleue. En 2022, l'ouvrage de franchissement piscicole de Villebois a été inauguré, premier ouvrage de ce type construit sur le cours principal du Haut-Rhône français.

Lac de Servis à Champagnat (73)



+ de 80 espèces animales bénéficient d'actions de préservation de leur habitat

L'ESSENTIEL 2023

VALORISATION DE L'EXPERTISE INDUSTRIELLE

Tout à la fois concepteur, constructeur et exploitant d'ouvrages hydroélectriques et fluviaux, CNR valorise auprès de clients français et internationaux ses multiples savoir-faire en ingénierie engrangés sur la concession du Rhône depuis plus de 85 ans. Son bureau d'études intégré intervient dans une trentaine de pays sur des projets hydrauliques et environnementaux, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, en partenariat avec d'autres bureaux d'études, français ou locaux.

MODÉLISATION PHYSIQUE ET NUMÉRIQUE
L'ingénierie de CNR s'appuie sur son Centre d'Analyses du Comportement des Ouvrages Hydrauliques (CACOH), spécialisé en modélisation numérique et physique. Le CACOH est capable de reproduire sur maquette à échelle réduite les écoulements, l'évolution des fonds, le comportement des ouvrages... puis de coupler modèles physiques et numériques. À lui seul, il couvre plus de 25 % des activités R&D de CNR. Unité d'expertise et de conseil intégrée, le CACOH fait de CNR un exploitant garant du plus haut niveau de sûreté.

EXPERTISE RECONNUE ET CONSOLIDÉE
Si CNR valorise son expérience globale acquise sur le Rhône auprès de multiples clients en France et hors de l'Hexagone, ses opérations confortent en retour son expertise en ingénierie hydroélectrique et fluviale. Riche d'une culture de projets, CNR se nourrit des savoir-faire acquis dans des contextes géographiques, techniques et socio-culturels extrêmement divers, qui lui permettent d'internaliser de nouvelles méthodes, d'être au fait des techniques les plus innovantes et de maintenir le niveau de compétences de ses équipes pour aborder sereinement les projets de la prolongation de la concession.

PROJETS PHARES
En 2022, CNR poursuit les projets engagés comme le suivi des travaux de construction des ouvrages de navigation sur le fleuve Rouge au Vietnam et de dragage sur la Durance ou encore ceux de rénovation de l'aménagement hydroélectrique de Chanoy-Poung sur le Rhône suisse. La conception du réseau de mesures sur le Mékong a été achevée et la phase de mise en œuvre démarrée. De nouvelles missions ont été confiées à CNR qui valorisent son savoir-faire d'opérateur d'aménagements hydroélectriques en appui à la société publique Camerounaise EDC et à RUEGLI en Ouganda pour l'exploitation et la maintenance des aménagements sur le Nil Blanc (Jimba, 184 MW et Karuma, 600 MW).



Au Vietnam, après plusieurs années d'études, CNR supervise en association avec Egis et son partenaire vietnamite VICO le nouveau de construction d'un canal de jonction entre deux bras du fleuve Rouge, équipé d'une écluse à grand gabarit et d'un vaste roulier.



Près de 90 ans d'expertise en conception et exploitation d'ouvrage Des références dans plus de 40 pays

CNR analyse sur un modèle physique le fonctionnement et les aménagements possibles de l'ouvrage de régulation sédimentaire du Manival (Isère), l'un des torrents les plus actifs et les plus ombragés des Alpes.



L'ESSENTIEL 2023

parmi ses priorités, CNR en a accueilli 105 en alternance et Tech'Avénir, un nouveau programme de formation en alternance à la maintenance industrielle, élaboré en partenariat avec l'AFPI de Lyon. Des comités de veille métier ont aussi été créés pour bâtir des programmes de formation dans le cadre d'une vision prospective.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Généralisé à l'échelle collective chez CNR sur fond de crise sanitaire, le télétravail a été apprécié – selon une enquête menée auprès des salariés de l'entreprise. Par ailleurs, une politique pour favoriser le bien-être au travail a été mise en place afin de prévenir les risques psycho-sociaux et que chacun trouve à s'épanouir dans l'exercice de son métier. Cette feuille de route vise aussi à conforter l'engagement individuel et collectif au sein de CNR, au service de la performance sociale et économique de l'entreprise.

L'Association de formation professionnelle pour l'industrie

PRÉVENTION DU SEXISME

Pour prévenir et agir contre le sexisme, CNR a construit un plan d'actions dédié, partagé avec les partenaires sociaux, qui repose sur la formation, la sensibilisation et la communication ainsi que la prise en charge des victimes potentielles. Un système d'alerte a notamment été mis en place, qui comporte deux personnes référentes auxquelles s'adresser.

820 visites de risque en 2022

105 alternants en 2022

185 métiers

35 heures par an en moyenne de formation par salarié

25



Démontage d'un groupe de formagement de Beaucelle (33)

CULTURE DE LA PERFORMANCE

Dans un environnement plus concurrentiel et plus incertain, CNR recherche la performance à tous les niveaux de l'entreprise pour se donner les moyens de son développement. Elle s'appuie sur les leviers du numérique pour moderniser ses processus et ses métiers.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

CNR est engagée dans une démarche d'amélioration continue pour augmenter sa création de valeur. Elle renforce la gestion de projets et la culture achats, déplace la gestion d'actifs, généralise le contrôle de gestion, simplifie les processus, modernise ses outils informatiques et diffuse les bonnes pratiques à l'intérieur de l'entreprise. En 2022, le montant financier des travaux de maintenance a augmenté de 56 % par rapport à 2021. L'élaboration d'un guide des risques ainsi que le changement des équipements cœur de réseau des usines et de ceux des data centers de l'entreprise figurent parmi les avancées de 2022.

PERFORMANCE DES ÉQUIPES

CNR fonde sa performance sur la motivation et la fierté professionnelles de ses collaborateurs et leur attachement à l'entreprise. Dans le contexte de la transformation du monde de l'énergie et de la tension croissante sur le marché de l'emploi, CNR renforce et consolide la montée en compétences de ses collaborateurs pour les adapter à l'évolution à court, moyen et long terme de ses métiers, et gagner en performance.

Réunion autour d'un projet



REPÈRES

FINANCIER 2022

951 M€
Chiffre d'affaires net consolidé du groupe CNR

176 M€
Redevance hydraulique

SOCIAL

1484 salariés en CDI

105 contrats d'alternance soit 7 % de l'effectif total

ACTIFS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Production d'électricité 2022

13 TWh dont :
11,4 TWh hydraulique (Rhône et hors Rhône)
1,3 TWh éolien
0,2 TWh solaire

Actifs 2023

49 centrales hydroélectriques
19 barrages
59 parcs éoliens
59 parcs photovoltaïques

Puissance installée 2023

4 038 MW dont :
3 097 MW Hydraulique (Rhône et hors Rhône)
752 MW éolien
189 MWC solaire

TERRITOIRES

30 000 ha de domaine concédé

22,1 M€ pour l'accompagnement des territoires au titre des Plans SRhône

500 km de ViaRhôna cofinancés par CNR

ENVIRONNEMENT

85 M€ investis depuis 2004 en faveur de l'environnement

+ de 120 km de cours d'eau réhabilités en 20 ans

60 ouvrages de franchissement piscicole sur le Rhône et ses affluents

+ de 80 espèces animales bénéficient d'actions CNR et de préservation de leur milieu et habitat

12 ha de roselières renaturées au sein des 8 872 hectares de zones humides

FLUVIAL

330 km de voies navigables à grand gabarit

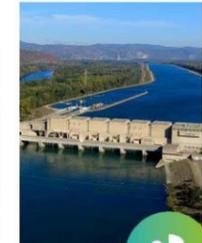
3,55 M de tonnes transportées sur le Rhône

66 819 conteneurs EVP (Equivalent Vingt Pieds) transportés sur le Rhône

18 sites industriels et portuaires

L'ESSENTIEL 2023

Aménagement de Logis Neuf (26)



25 % de l'hydroélectricité française provient du fleuve Rhône

106 M€ d'investissements de maintenance électromécanique

345 projets de maintenance

24

L'HUMAIN AU CŒUR DE L'ENTREPRISE

Chez CNR, chacun compte en tant que personne. Priorité est donnée à la sécurité et à la santé physique et psychique des salariés comme à leur accomplissement professionnel. CNR agit pour la diversité, l'égalité professionnelle et le bien-être au travail. Elle s'attache par ailleurs à promouvoir un dialogue social de qualité et à respecter l'éthique des affaires et les droits humains.

FORMATION POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

CNR poursuit une politique de formation soutenue pour accompagner ses salariés dans leur parcours professionnel et favoriser leur employabilité ainsi que leur appropriation de la culture du développement durable. Elle garantit l'adaptation de leurs compétences à l'évolution à moyen et long terme de ses métiers et renforce les dispositifs internes de transmission des savoirs, de accompagnement et de mentoring. En 2022, l'accent a été mis en particulier sur la sécurité, qui représente 38 % des formations, ainsi que sur les compétences managériales et la gestion de projet. L'intégration des jeunes figurent



Alternant et son tuteur

